



Normes pancanadiennes de qualité pour l'évaluation des diplômes internationaux

Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED)
Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

Financé par : Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)



Canadian Information Centre for
International Credentials (CICIC)
www.CICIC.ca www.CICDI.ca

Centre d'information canadien sur
les diplômes internationaux (CICDI)
Member of / Membre du  enic-naric



Council of Ministers of Education, Canada
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Financé par :



Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Human Resources and
Skills Development Canada

Normes pancanadiennes de qualité pour
l'évaluation des diplômes internationaux

Rapport final, décembre 2008
Chef de projet - Keith Johnson

Remerciements

Un certain nombre de personnes et d'organismes ont grandement contribué à la recherche ayant mené à ce rapport et à la formulation des recommandations qui y sont présentées. Leurs efforts et le temps qu'ils y ont si généreusement consacrés y sont pour beaucoup dans la richesse du contenu. Le Groupe de travail sur l'évaluation aimerait remercier chaleureusement les organismes de réglementation, les universités, les employeurs, les collègues, les agences d'évaluation, les conseils sectoriels, les services communautaires d'aide aux immigrants et les fonctionnaires qui ont participé au Forum des parties intéressées et à l'Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômés. Enfin, un merci tout particulier aux immigrantes et immigrants formés à l'étranger qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues téléphoniques. En nous racontant vos expériences et les obstacles que vous avez rencontrés, vous nous avez permis d'ancrer la recherche dans la réalité. Vos commentaires sont précieux et le seront aussi dans les années à venir, lorsque nous mettrons ces idées en pratique.



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106

Toronto (Ontario) M4V 1N6

Téléphone : (416) 962-8100

Télécopieur : (416) 962-2800

Courriel : cmec@cmec.ca

© 2009 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

ISBN 978-0-88987-186-1



Imprimé sur du papier recyclé.

Services créatifs : CayenneCreative.ca

A stylized, light gray map of the Americas (North and South America) is positioned on the left side of the page. The map is partially overlaid by a dark red horizontal bar at the top, which contains the title 'Table des matières'.

Table des matières

Sommaire.....	4
Introduction.....	6
Historique du projet.....	8
Obligations internationales du Canada.....	9
« Évaluation » et « Reconnaissance »	10
Principales étapes du processus d'évaluation des diplômes.....	11
Demande éventuelle de services d'évaluation.....	12
Structure de la recherche et méthodologie	14
Groupe de discussion de clientes et clients immigrants	16
Groupe de discussion d'utilisateurs finaux.....	17
Forum des parties intéressées.....	19
Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômes.....	20
Sondage général sur les évaluations.....	22
Comparaison des politiques	24
Sondage auprès des agences d'évaluation	26
Discussion.....	29
Recommandations.....	31

Annexes

Annexe 1 : Tableaux de comparaison des politiques	35
Annexe 2 : Enquête générale sur les pratiques d'évaluation.....	37
Annexe 3 : Enquête auprès des agences d'évaluation.....	41
Entrevue téléphonique.....	48
Annexe 4 : Cadre d'assurance de la qualité de l'ACSED	50
Annexe 5 : Personnes présentes au Forum des parties intéressées.....	55
Annexe 6 : Personnes présentes à l'Atelier pancanadien pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes.....	57
Annexe 7 : Membres du groupe de travail sur l'évaluation.....	59

Sommaire

Les pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans les métiers spécialisés, sont de plus en plus fréquentes au Canada et s'aggraveront vraisemblablement dans les années à venir si la tendance démographique se maintient. La faiblesse du taux de natalité et la forte vague de départs à la retraite que connaît le pays accroissent sensiblement la pression sur les secteurs public et privé, forcés d'innover pour répondre aux besoins éventuels du marché du travail. Une stratégie d'immigration axée sur le recrutement de travailleuses et travailleurs qualifiés et leur intégration à la population active est l'un des moyens privilégiés pour remédier à la pénurie annoncée et assurer la vitalité de l'économie canadienne pour de nombreuses années.

L'intégration est toutefois un processus complexe, qui comporte de nombreux volets et met en scène divers intervenants et intervenantes. L'un des éléments clés d'une intégration réussie est l'évaluation et la reconnaissance des diplômes internationaux. À moins d'avoir toute l'information nécessaire sur la valeur canadienne d'un diplôme obtenu à l'étranger, les personnes ou les groupes chargés de reconnaître ces diplômes (employeurs, organismes de réglementation, universités, etc.) pourraient hésiter à admettre dans leur entreprise, leur profession ou leur établissement une personne qui a étudié à l'extérieur du Canada. Chargées de vérifier les documents venant des établissements étrangers conférant des diplômes et de mener des recherches de manière à fournir une opinion éclairée sur la comparabilité des diplômes internationaux, les agences d'évaluation pourraient pallier ce manque d'information.

Grâce à des fonds du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et à un partenariat avec le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), qui relève du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), et l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED), nous avons réalisé une vaste étude diagnostique afin d'étudier la cohérence et la transférabilité des évaluations réalisées au Canada. À cette fin, nous avons consulté les parties intéressées (certaines étant à la fois évaluatrices et utilisatrices), réalisé des enquêtes quantitatives et qualitatives, et formé des groupes de discussion composés de clientes et clients immigrants et d'utilisatrices et utilisateurs finaux d'évaluations des diplômes, entre novembre 2007 et mai 2008.

Si les recherches montrent que les évaluations réalisées par les membres de l'ACSED et les autres agences d'évaluation, soit le *Comparative Education Service* (service d'éducation comparée) (CES) et le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS), concordent en général, il arrive parfois que les résultats de l'évaluation d'un diplôme international diffèrent. Dans le cas des professions réglementées, le contexte de référence peut entraîner des différences d'interprétation affectant l'accès de la personne à la profession; de telles situations peuvent créer des problèmes pour la clientèle immigrante. Nous avons aussi constaté, en comparant minutieusement les politiques, que les méthodologies pouvaient différer d'une agence à l'autre. Il serait déraisonnable de s'attendre à ce que toutes les évaluations réalisées par des agences canadiennes soient exactement pareilles, mais il est sans doute possible de mieux harmoniser les méthodes par souci de cohérence.

Nous avons également consulté d'autres groupes, qui ne sont pas directement liés au projet, mais qui réalisent aussi des évaluations (organismes de réglementation, associations professionnelles, conseils sectoriels, établissements d'enseignement, employeurs, etc.), quant à leurs méthodes internes d'évaluation. Ces groupes ne disposant pas tous du même personnel et des mêmes ressources, ils n'ont pas tous les moyens de faire de la recherche primaire de façon régulière. La grande majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils seraient prêts à adhérer à des normes pancanadiennes d'assurance de la qualité qui les aideraient à orienter leurs activités.



Ils estiment en outre que la collaboration avec d'autres organismes qui réalisent des évaluations améliorerait grandement la cohérence des évaluations et favoriserait le rapprochement entre les évaluatrices et évaluateurs du Canada.

En somme, la recherche diagnostique montre qu'il est à la fois nécessaire et possible d'harmoniser les méthodes d'évaluation des diplômes et d'améliorer l'accès à ces services aux clientes et clients immigrants et qu'un grand nombre de parties intéressées devront concerner leurs efforts, notamment celles qui participent directement à définir les exigences professionnelles et scolaires ainsi que les compétences requises pour la reconnaissance des diplômes. Après consultation des parties intéressées et du Groupe de travail sur l'évaluation, nous avons conclu que les initiatives visant la création de normes pancanadiennes, une collaboration plus étroite, un meilleur partage de l'information et des projets de recherche communs auraient des répercussions positives dans ce domaine. Tout changement visant à promouvoir la cohérence et, par conséquent, la transférabilité des évaluations, contribuera à simplifier et à accélérer le processus d'intégration, ce qui représente un avantage certain à la fois pour les particuliers et l'économie du Canada. À la lumière de nos recherches, nous avons formulé 11 recommandations, regroupées en trois grandes catégories : modifications politiques, perfectionnement professionnel et systèmes d'information.

Modifications politiques

- **Recommandation 1** : Mettre à jour les guides d'usage terminologique publiés sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).
- **Recommandation 2** : Améliorer l'harmonisation des règles concernant les documents exigés et la vérification des documents.
- **Recommandation 3** : Créer un Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour guider les pratiques et politiques d'évaluation de tous les groupes qui évaluent des diplômes.

Perfectionnement professionnel

- **Recommandation 4** : Proposer de fréquents ateliers et occasions de réseautage aux personnes et aux groupes qui évaluent des diplômes au Canada.
- **Recommandation 5** : Produire conjointement des profils de pays.
- **Recommandation 6** : Organiser des rencontres annuelles des principaux acteurs du milieu de l'évaluation des diplômes.
- **Recommandation 7** : Élaborer un « profil de compétences » propre aux évaluatrices et évaluateurs de diplômes.
- **Recommandation 8** : Créer un programme collégial ou universitaire menant à un certificat ou à un grade en évaluation de diplômes.
- **Recommandation 9** : Sensibiliser le public, en particulier les employeurs, au rôle des agences d'évaluation.

Systèmes d'information

- **Recommandation 10** : Élaborer une base de données commune pour les groupes qui évaluent des diplômes.
- **Recommandation 11** : Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un portail pancanadien offrant une évaluation préliminaire gratuite d'un diplôme international.

Introduction

Au moment où nous écrivons ces lignes, malgré la menace d'une récession chez notre principal partenaire commercial et la faiblesse de notre propre secteur manufacturier, le Canada n'a pas connu un taux de chômage aussi bas depuis 33 ans¹.

D'une perspective macroéconomique, un taux d'emploi très élevé est à la fois une bonne et une mauvaise chose. Si le plein emploi s'accompagne d'une main-d'œuvre qualifiée et fluide, le pays connaît une croissance économique et une hausse du niveau de vie. Au contraire, s'il manque de main-d'œuvre, en particulier si l'économie est régionalisée comme au Canada, le pays risque de connaître une période d'instabilité, car la pénurie fait grimper les salaires et les prix. Des taux d'intérêt élevés et une inflation contenue risquent d'exacerber les faiblesses financières de certaines parties du pays et de créer un déséquilibre régional. En somme, la disponibilité et la fluidité de la main-d'œuvre sont essentielles à la stabilité et à la prospérité de l'ensemble du Canada.

Il serait surprenant que la pénurie dont souffre le Canada se résorbe bientôt. Le taux de natalité le plus bas que le Canada n'ait jamais connu et le départ à la retraite imminent de travailleuses et travailleurs de la génération du baby-boom aggraveront plutôt la situation actuelle. Une arrivée constante et fiable d'immigrantes et immigrants qualifiés est l'un des moyens qui nous aidera à combler nos besoins actuels et futurs en main-d'œuvre. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) estime en effet que d'ici 2012, 100 p. 100 de la nouvelle croissance totale nette du marché du travail sera attribuable à l'immigration². Cela dit, l'économie canadienne connaîtra sans aucun doute, au fil des ans, des périodes de grandes fluctuations, qui auront nécessairement des incidences sur les conditions du marché du travail. Ces variations ne devraient toutefois pas diminuer l'importance d'assurer l'intégration efficace et rapide des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants au marché du travail. L'harmonisation des politiques et des pratiques d'évaluation des diplômes favorisera la fluidité du marché du travail à long terme, ce qui donnera à l'économie canadienne une souplesse et une robustesse accrues.

Même si l'immigration au Canada a augmenté depuis les 10 dernières années, bon nombre de travailleuses et travailleurs qualifiés s'intègrent difficilement à leur domaine de spécialité. Selon l'*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* de Statistique Canada, six nouveaux arrivants et arrivantes sur 10 ont travaillé dans un domaine autre que le leur après leur arrivée au pays³. D'après des études menées par Leslyanne Hawthorn, le manque d'expérience de travail au Canada et la difficulté de faire reconnaître ses diplômes sont considérés comme les principaux obstacles à l'intégration au marché du travail des nouveaux immigrants et immigrantes⁴. Même si le Canada et le Québec sélectionnent les immigrantes et immigrants en fonction d'un système de points accordés selon les diplômes obtenus (et d'autres facteurs du modèle du « capital humain »), ce processus de sélection par CIC ou le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec ne garantit pas aux nouveaux immigrants et immigrantes un emploi dans leur domaine. Bien souvent, ces personnes ont donc du mal à se frayer un chemin dans les méandres professionnels et réglementaires menant à un emploi correspondant pleinement à leur formation et à leurs compétences. Cette situation découle notamment du fait 1) que l'éducation relève de la compétence exclusive des provinces et des territoires du Canada et que les systèmes scolaires varient de l'une à l'autre; et 2) que les évaluations préparées par les services d'évaluation de diplômes sont données à titre d'information, dans le respect de l'autonomie des établissements postsecondaires, des ordres professionnels et des employeurs en matière d'embauche, d'admission, d'affiliation et de délivrance des permis d'exercer et des objectifs d'évaluation et de reconnaissance des diplômes propres à chacun de ces intervenants. Autrement dit, les processus d'évaluation et de reconnaissance des diplômes relèvent d'instances diverses au Canada, tant au niveau provincial/territorial qu'au niveau pancanadien : on estime que plus de 50 professions réglementées, 400 organismes de réglementation⁵, huit agences d'évaluation (se conformant aux « Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers » inspirés par la Convention de Lisbonne de 1997) et 427 établissements d'enseignement postsecondaire reconnus et autorisés



évaluent et reconnaissent des titres de compétences. Cette complexité contribue aux difficultés que peuvent rencontrer certains immigrants qualifiés à faire reconnaître pleinement leur éducation, ce qui les mène au sous-emploi ou au chômage.

L'inefficacité des systèmes actuels d'évaluation et de reconnaissance des diplômes a des conséquences néfastes pour toute la population canadienne. Selon certaines études, les écueils inutiles de nos systèmes de reconnaissance des diplômes affectent l'économie de plusieurs façons, notamment en faisant augmenter le coût du système d'aide sociale, les pertes des entreprises qui ne trouvent pas la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin, les dépenses associées à la formation inutile et la perte de revenu liée au chômage⁶. Le coût économique de la non-reconnaissance des compétences et des diplômes se chiffre entre 2,4 et 15 milliards de dollars par année^{7,8}. Il faut donc trouver des façons d'améliorer l'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes à la population active afin de protéger le marché du travail et la viabilité financière du Canada. Soulignons toutefois que la vigueur de la demande n'est pas la seule raison de vouloir harmoniser les méthodes d'évaluation des diplômes dans ce pays. Le bien-être économique et social de la population immigrante est essentiel, et il faut en tenir compte dans la recherche de solutions. La capacité d'occuper sa profession à plein temps contribue directement au développement personnel, à l'accès à l'emploi et, au bout du compte, à la qualité de vie⁹.

En ce moment, il n'existe pas de normes pancanadiennes d'évaluation des diplômes internationaux. Il y a bien des principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes internationaux, qui sont reconnus internationalement et couramment utilisés pour évaluer des diplômes, mais la plupart des organismes ont leurs propres méthodes pour vérifier l'authenticité des documents et déterminer la valeur des études suivies à l'extérieur du Canada. Si rien ne garantit que deux services d'évaluation évalueront de la même façon le diplôme d'une immigrante ou d'un immigrant, les évaluations sont beaucoup plus souvent semblables que différentes. Il faut par ailleurs s'attendre à une certaine variation puisque chaque agence réalise son évaluation selon sa province ou son territoire. Toutefois, le risque d'obtenir une multiplicité de résultats

croît en fonction du nombre de méthodes utilisées. Ces incohérences potentielles créent un système complexe et déconcertant pour les immigrantes et immigrants. Avoir à obtenir plusieurs évaluations durant le processus d'intégration peut entraîner des coûts excessifs pour les immigrantes et immigrants et retarder inutilement leur intégration. Ceci peut en outre inciter les nouveaux arrivants et arrivantes à « magasiner » l'évaluation la plus favorable de leurs acquis scolaires, pratique qui mine l'intégrité même du processus d'évaluation des diplômes.

L'objectif essentiel et nécessaire de la présente étude est donc d'entreprendre l'harmonisation des méthodes d'évaluation des diplômes au Canada. En particulier, les recherches entreprises dans le cadre de notre travail visent à jeter les bases de normes pancanadiennes qui orienteront les politiques et les pratiques de l'ensemble des évaluatrices et évaluateurs de diplômes. Au cours des 10 dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées dans des secteurs connexes. De nombreux organismes de réglementation, collèges et universités ont conclu des ententes de reconnaissance mutuelle et entrepris des projets communs qui ont amélioré la fluidité de la main-d'œuvre au Canada. Nous espérons qu'un travail semblable sera possible dans le milieu de l'évaluation des diplômes. La collaboration dans ce domaine accélérera le processus d'intégration, réduira le sous-emploi et le chômage chez les nouvelles et nouveaux venus, et contribuera à la simplification et à une plus grande transparence des démarches d'évaluation des diplômes.

Historique du projet

Pour accélérer l'intégration des travailleuses et travailleurs formés à l'étranger au marché du travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC) a réservé 73 millions de dollars, sur six ans, dans le cadre de son Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE)¹⁰.

En janvier 2007, l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) et le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), chapeautés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], ont reçu des fonds du PRTCE afin d'étudier la faisabilité d'élaborer des normes pancanadiennes de qualité pour l'évaluation des diplômes internationaux, qui contribueraient à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des diplômes au Canada.

Tableau 1: Membres de l'ACSED (2008)

Organisme	Instance
Service d'évaluation des diplômes du Manitoba (SEDM)	Manitoba
Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec (CEFAHQ)	Québec
International Credential and Evaluation Service (ICES)	Colombie-Britannique
International Qualifications Assessment Service (IQAS)	Alberta, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest
World Education Services (WES)	Ontario

Un organe directeur multidisciplinaire s'est alors formé pour piloter cette initiative : le Groupe de travail sur l'évaluation. Ce groupe se compose de membres des organismes suivants : *l'Academic Credentials Assessment Service* (service d'évaluation des titres scolaires) (ACAS), le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (CCRHT), le Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec (CEFAHQ), le *Comparative Education Service* (service d'éducation comparée) (CES), le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), Ingénieurs Canada, le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS), *l'International Credential Evaluation Service* (service d'évaluation des diplômes internationaux) (ICES), l'International Qualifications Assessment Service (service d'évaluation des qualifications internationales) (IQAS), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et *World Education Services* (service sur les études internationales) (WES) (la liste des membres du Groupe de travail sur l'évaluation figure à l'Annexe VII).

Les travaux entrepris dans le cadre de ce projet sont de nature diagnostique et normative. Notre plan de recherche vise à brosser un tableau fidèle des activités d'évaluation réalisées au Canada et à faire ressortir les possibilités d'harmonisation et de collaboration. Le Groupe de travail sur l'évaluation dirige ensuite la transposition du diagnostic obtenu en recommandations spécifiques pour améliorer la cohérence et la transférabilité des évaluations au Canada. Ces travaux représentent la première étape d'un projet qui pourrait en comporter plusieurs autres. Si nous obtenons les ressources nécessaires, nos prochains travaux seront surtout de nature programmatique et auront pour but de resserrer les liens entre les intervenantes et intervenants du domaine de l'évaluation des diplômes, pour le bien-être des clientes et clients immigrants, et pour répondre adéquatement aux besoins actuels du marché du travail, tout en maintenant des normes de qualité élevée et en protégeant le public.



Obligations internationales du Canada

Durant l'analyse de l'information ci-dessous et des mesures envisagées, il est intéressant d'examiner le rôle du Canada dans le contexte élargi de l'évaluation et de la reconnaissance des diplômes internationaux. Prenons la Convention de Lisbonne (1997), sur le point d'être ratifiée par le Canada, qui impose certaines obligations aux évaluateurs et évalués de diplômes. Elle prévoit que les titulaires de qualifications délivrées¹¹ par l'un des pays signataires « ont un accès adéquat, à leur demande adressée à l'organisme compétent, à l'évaluation de ces qualifications »¹².

Qui plus est, ces évaluations doivent respecter une méthodologie équitable et transparente, et se faire dans un délai raisonnable. Les établissements d'enseignement et autres organes compétents sont cités comme instances chargées de procurer rapidement de l'information exacte aux partenaires étrangers.

La Convention de Lisbonne précise en outre que chaque pays signataire doit établir une agence centrale (c'est le CICDI qui remplit cette fonction au Canada) dont le rôle est de fournir des conseils et de l'information sur la reconnaissance et l'évaluation des titres de compétences aux particuliers et aux établissements, dont aux étudiantes et étudiants, aux établissements d'enseignement, aux ministères de l'Éducation et aux autres centres d'information nationaux du monde.

Le mandat de cet organisme consiste à coordonner les activités des groupes qui évaluent des diplômes au Canada, notamment en ce qui concerne la définition et la promotion de bonnes pratiques, le partage d'information sur les systèmes éducatifs et les techniques d'évaluation, et à « appliquer des stratégies d'information communes pour la production, la sélection, l'assurance qualité, la présentation et l'offre d'informations sur les questions ayant trait à la reconnaissance »¹³. Toute initiative de normalisation pancanadienne en évaluation des diplômes profiterait donc grandement de la coordination et de l'expertise du CICDI.



« Évaluation » et « Reconnaissance »

Avant d'aller plus loin, il est important de bien comprendre les paramètres de ce projet. Les recherches effectuées ainsi que toute recommandation ou démarche ultérieure émanant de ce rapport sont directement liées au domaine de l'« évaluation » des diplômes.

Cette pratique se définit comme l'avis professionnel d'une tierce partie spécialiste sur la valeur, dans un contexte provincial/territorial précis au Canada, d'un diplôme (document papier), d'un acquis scolaire ou d'une qualification obtenus en dehors de ce contexte. Bien qu'il existe toutes sortes d'activités visant à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants et immigrantes à la population active canadienne, nos travaux portent exclusivement sur l'harmonisation des pratiques d'évaluation des diplômes dans cette optique.

Il convient également de distinguer « évaluation » et « reconnaissance » des diplômes. L'évaluation des diplômes se définit comme suit : « Action de déterminer et de mesurer les connaissances, les titres de compétence et les autres qualifications exigés d'une personne pour qu'elle soit admissible à un programme d'études ou autorisée à exercer un métier ou une profession. L'évaluation peut comporter des tests, des examens ou d'autres activités prescrites. » La reconnaissance des diplômes, elle, se définit ainsi : « Acceptation d'études, d'une formation professionnelle ou technique, d'expériences pratiques ou de titres antérieurs. Cette acceptation donne droit à l'octroi de crédits complets ou partiels pour ces acquis aux fins d'admission dans un établissement d'enseignement ou permet l'accès à l'exercice d'un métier ou d'une profession »¹⁴.

Un certain nombre d'entités, notamment des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement, cumulent les fonctions d'évaluation et de reconnaissance. Ces groupes évaluent les titres de compétence scolaires d'une personne et, selon les résultats de cette évaluation, déterminent si elle répond aux critères d'admission d'un établissement ou d'une profession. Au Canada, environ 15 p. 100 des professions sont réglementées¹⁵; on recommande aux nouveaux arrivants et arrivantes de communiquer d'abord avec l'organisme de réglementation concerné pour connaître les normes d'exercice de leur profession. Les autres professions, soit 85 p. 100, ne sont pas réglementées. Les employeurs de ces professions ne peuvent compter sur un organisme de réglementation pour obtenir un avis externe sur les compétences d'une immigrante ou d'un immigrant. Les services d'évaluation de diplômes offerts par des tierces parties sont donc très utiles à ces employeurs. À partir de leur propre expertise et de leurs références internationales, les agences d'évaluation canadiennes fournissent une évaluation de la valeur, dans un contexte provincial/territorial précis au Canada, d'études ou de formations formelles suivies dans un établissement étranger ou, parfois, dans une autre instance canadienne. Cependant, il ne s'agit là que d'une opinion professionnelle. C'est lorsqu'une université, un collège, un organisme de réglementation ou un employeur utilise cette évaluation comme élément du dossier d'admission à un établissement ou à une profession, ou comme critère d'embauche, que son utilité est mise à l'épreuve. Si l'évaluation et la reconnaissance des diplômes sont au cœur du processus d'intégration, nos travaux actuels ne portent que sur le premier de ces deux éléments.

Que font les agences d'évaluation?

Plus loin dans ce rapport, nous traitons des similitudes et des différences entre les politiques et les pratiques qui guident les agences appelées à évaluer des diplômes internationaux. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas très bien la mécanique de l'évaluation, nous décrivons brièvement les principales étapes que suivent les services d'évaluation des diplômes.



Principales étapes du processus d'évaluation des diplômes



Afin d'amorcer le processus, l'agence d'évaluation demande à la personne qui souhaite obtenir une évaluation de fournir ses attestations d'études (diplômes, relevés de notes, etc.). Certaines agences exigent les versions originales, d'autres acceptent des copies certifiées. Si les documents ne sont pas en anglais ou en français, les agences exigent la plupart du temps une traduction officielle. S'il est impossible d'obtenir les documents demandés, certaines agences acceptent que la cliente ou le client décrive ses études, sous serment, et font des recherches pour confirmer la validité de cette description. Lorsque l'agence obtient les bons documents, elle tente d'en confirmer la validité. Pour ce faire, les personnes chargées de l'évaluation vérifient l'authenticité des documents ainsi que l'existence et le statut de l'établissement ou du programme d'origine. Même si les cas de fraude sont rares (généralement moins de 2 p. 100 des demandes), la vérification est essentielle à l'intégrité du processus d'évaluation. Une fois la vérification faite, les évaluatrices et évaluateurs vérifient

dans leurs bases de données internes si une opinion a déjà été fournie pour l'établissement, le programme ou l'année d'études en question. Ces données aident les évaluatrices et évaluateurs à assurer la cohérence interne des évaluations. S'il n'existe pas de précédent, l'évaluatrice ou l'évaluateur utilise les ressources internes, canadiennes et internationales à sa disposition pour vérifier les faits relatifs au diplôme international et formuler une évaluation quant à sa valeur au Canada ou dans la province ou le territoire en question. Elle ou il formule son opinion en tenant compte de divers facteurs, notamment des critères d'admission, de la durée du programme et de la place relative de l'établissement ou du programme au sein du système éducatif. Cette évaluation est alors transmise par la poste à la cliente ou au client immigrant, ou à la personne qui a demandé l'évaluation. La plupart des agences offrent aux clientes ou clients qui ne sont pas d'accord avec le résultat de l'évaluation la possibilité d'interjeter appel pour revoir les résultats et en discuter.



Demande éventuelle de services d'évaluation

En ce moment, les membres de l'ACSED et des deux autres agences d'évaluation du Canada (CES, ICAS) réalisent des évaluations pour près de 48 000 personnes par année. Nos recherches ne donnent qu'un aperçu du volume d'évaluations réalisées au cours de la dernière année. Selon ces agences, le nombre d'évaluations qu'ils réalisent augmente de 2 à 5 p. 100 par année. On s'attend à ce que cette croissance se maintienne, voire, qu'elle s'intensifie au cours des années à venir en raison d'un certain nombre de facteurs expliqués ci-dessous.

Le premier facteur est lié à la tendance générale de l'immigration au Canada. Selon des données de Statistique Canada publiées récemment, l'immigration est en hausse constante au pays, et en particulier depuis les cinq dernières années. De 1991 à 1995, le Canada a accueilli 823 925 immigrantes et immigrants. Au cours de la période de recensement suivante (de 1996 à 2000), l'augmentation a été plutôt faible, pour un total de 844 625 personnes. Toutefois, au cours de la période la plus récente, (de 2001 à 2006), ce sont 1 109 980 personnes qui ont immigré au Canada, soit une hausse de 31,4 p. 100 par rapport à la période précédente¹⁶. En 2006, CIC a annoncé qu'il fallait s'attendre à ce que cette tendance haussière se maintienne. Pour l'année 2007, l'objectif d'immigration a été majoré de 15 000 personnes; il s'est donc établi à 265 000 immigrantes et immigrants¹⁷, soit une hausse de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

On s'attend également à ce que la nature des acquis scolaires des nouveaux arrivants et arrivantes accentue la demande d'évaluation de diplômes dans les années à venir. Les personnes qui entrent au Canada de nos jours sont plus instruites que celles qui y sont arrivées il y a 10 ans.

Tableau 2: Nouveaux travailleurs de 15 ans et plus (éducation)

Niveau de scolarité	1997	2006
De 0 à 9 années d'études	17,2%	15,1%
De 10 à 12 années d'études	32,1%	22,3%
13 années d'études ou plus	11,6%	9,6%
Certificat de formation professionnelle	11,1%	6,8%
Diplôme non universitaire	8,0%	13,3%
Baccalauréat	16,3%	23,9%
Maîtrise	3,0%	7,0%
Doctorat	0,7%	1,9%

données de CIC, 2006





Selon les dernières données de CIC, 32,8 p. 100 des immigrantes et immigrants admis au Canada en 2006 avaient un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, comparativement à 20,0 p. 100 en 1997¹⁸. Quelque 13,3 p. 100 de la cohorte 2006 détenaient un diplôme non universitaire, soit une augmentation appréciable par rapport à la proportion de 8,0 p. 100 enregistrée en 1997. Bien que les agences évaluent aussi les diplômes d'études secondaires, la majorité des évaluations portent sur des titres universitaires ou collégiaux. Ce bassin de plus en plus grand d'immigrantes et immigrants instruits entraînera vraisemblablement une hausse de la demande de services d'évaluation. Au Québec, l'immigration a évolué de façon semblable, en raison de la modification apportée au système de pointage provincial en octobre 2007, qui favorise les personnes ayant une formation technique ou dans un métier spécialisé. Cette décision aura pour effet d'accroître, dans cette province, le nombre de nouveaux arrivants et arrivantes qui demandent l'évaluation d'un diplôme de formation professionnelle ou technique.

La demande d'évaluation de diplômes augmentera aussi à mesure que les services offerts par les agences d'évaluation seront connus du public. Près de 106 000 immigrantes et immigrants (y compris leurs personnes à charge) ont été accueillis au Canada en tant que main-d'œuvre qualifiée en 2006. Ce chiffre ne comprend pas les milliers d'autres immigrantes et immigrants instruits classés dans la catégorie du regroupement familial, ni les personnes admises à titre humanitaire. Comme nous l'avons déjà mentionné, les agences d'évaluation du Canada (les membres de l'ACSED, le CES et l'ICAS) évaluent les diplômes d'environ 48 000 de ces personnes bon an mal an. Même si certains immigrants et immigrantes ne font jamais évaluer leurs diplômes et que d'autres passent

directement par des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement, le potentiel de croissance dans ce domaine demeure. Des études montrent que les employeurs, qui représentent le plus grand groupe d'utilisateurs potentiels de services d'évaluation des diplômes, sont ceux qui s'y connaissent le moins. Selon une enquête exhaustive réalisée par Sandra Lopes en 2004, sur un groupe de 2 091 employeurs, 46 p. 100 seulement avaient déjà vérifié des diplômes internationaux et 80 p. 100 ne pouvaient pas nommer une agence d'évaluation des diplômes¹⁹. Une partie de ces répondants était de petites et moyennes entreprises (PME) qui, en raison de leurs ressources humaines assez limitées, sont probablement les entreprises qui bénéficieraient le plus de services externes dans ce domaine.

On estime donc que la demande de services d'évaluation des diplômes augmentera au Canada si l'on fait connaître ces services au public, en particulier aux employeurs.

On s'attend également à ce que le nombre de nouveaux arrivants et arrivantes accueillis au Canada en tant que main-d'œuvre qualifiée augmente au cours des prochaines années, en raison de la pénurie de main-d'œuvre que connaît le Canada et de l'élargissement du Programme des candidats des provinces. L'adoption du projet de loi C-50 confère en outre de nouveaux pouvoirs au gouvernement fédéral, qui peut désormais accélérer l'immigration des personnes ayant des compétences recherchées. Ce sont ces personnes (les travailleuses et travailleurs qualifiés titulaires d'un titre de compétences obtenu dans leur pays d'origine) qui, selon nous, pourraient avoir besoin des services des agences d'évaluation de diplômes.

Structure de la recherche et méthodologie

Comme nous l'avons souligné plus tôt, nos travaux actuels consistent principalement à recueillir des faits. Afin de mieux documenter et éclairer les décisions sur l'harmonisation des pratiques d'évaluation des diplômes au Canada, nous avons élaboré un certain nombre d'objectifs secondaires; plus précisément, nos objectifs de recherche sont les suivants :

1. analyser les pratiques, méthodes et politiques des agences d'évaluation;
2. mieux comprendre les méthodes et les pratiques d'évaluation des diplômes;
3. formuler des recommandations pour promouvoir l'utilisation de normes et de pratiques communes par les membres de l'ACSED et d'autres groupes qui évaluent des diplômes, de manière à accroître la transférabilité des évaluations au Canada;
4. renforcer les partenariats avec d'autres agences d'évaluation de diplômes et des regroupements clés de parties intéressées.

Autrement dit, nous cherchons à décrire les méthodes actuelles d'évaluation des diplômes, à suggérer des façons d'améliorer la cohérence et la transférabilité des évaluations de diplômes entre les membres de l'ACSED et les autres groupes qui évaluent des diplômes, et à proposer des mécanismes qui permettraient la diffusion de ces pratiques et politiques à l'ensemble des milieux de l'évaluation au Canada. Les concepts de « transférabilité » et de « cohérence », qui sont au cœur de notre étude, ont un rapport de cause à effet. On entend par là que la transférabilité devient impraticable s'il n'y a pas de cohérence au sein du système puisque les utilisateurs finaux (employeurs, organismes de réglementation, établissements d'enseignement, etc.) n'accepteront vraisemblablement pas d'évaluations de sources différentes s'ils savent que les méthodes et les résultats connexes différeront. Assurer la cohérence des

politiques et des méthodes d'évaluation est donc une première étape nécessaire, mais elle ne garantira pas immédiatement la transférabilité pancanadienne. Si la cohérence des évaluations est une condition essentielle à la transférabilité, ce n'est pas la seule. Pour assurer une véritable transférabilité pancanadienne, un grand nombre de parties intéressées devront concerner leurs efforts, notamment celles qui participent directement à définir les exigences professionnelles et scolaires ainsi que les compétences requises pour la reconnaissance des diplômes. On ne pourra toutefois parler de transférabilité véritable avant que les normes relatives aux documents et les résultats des évaluations ne soient harmonisés et transmis convenablement aux utilisateurs finaux des évaluations.

Dans le cadre du présent projet, on entend par « transférabilité » la facilité générale de transférer l'information sur les diplômes internationaux d'une personne entre divers groupes d'un peu partout au Canada et de faire reconnaître les diplômes par ces groupes. En ce sens, on peut donc parler de transférabilité lorsqu'une agence d'évaluation accepte et utilise l'évaluation d'une autre agence, ou encore celle d'autres groupes qui évaluent des diplômes (organismes de réglementation, établissements d'enseignement, conseils sectoriels, etc.). Il est aussi important de souligner que la notion de transférabilité, aux fins de notre étude, ne se limite pas à l'évaluation complète : il est aussi possible d'accroître la transférabilité des éléments du processus d'évaluation (les documents vérifiés et certifiés par exemple) en adoptant des normes pancanadiennes qui visent à améliorer la cohérence des évaluations réalisées au Canada. Bref, tout gain quant à la transférabilité d'un des éléments de l'évaluation d'un organisme d'évaluation aura pour effet d'accélérer l'intégration des nouveaux immigrants et immigrantes à la population active.

Nous avons élaboré notre plan de recherche final en tenant compte de ces facteurs, et adopté une démarche en trois volets pour répondre aux questions suivantes : i) La transférabilité et la cohérence de l'évaluation des diplômes sont-elles problématiques au Canada? ii) Le cas échéant, quelle est la source du problème? iii) Quelle est l'ampleur du problème, en termes quantitatifs? Nous avons ensuite élaboré des instruments de recherche interreliés pour étudier ces trois questions.



- i) Au départ, nous devions aborder la première question sur le problème potentiel de cohérence ou de transférabilité en réalisant une enquête exhaustive auprès de toutes les personnes qui ont demandé une évaluation de diplôme au cours des cinq dernières années. Toutefois, en raison de considérations logistiques et des lois régissant la protection des renseignements personnels, nous avons opté pour une méthode qualitative. Nous avons d'abord demandé aux évaluatrices et évaluateurs qui ont assisté à l'Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômes de donner leur opinion sur une série de dossiers. Nous avons ensuite comparé ces résultats pour déterminer si les agences, services et autres groupes d'évaluation ayant reçu les mêmes documents arriveraient à des conclusions semblables quant à la valeur d'un diplôme délivré à l'étranger. Nous avons aussi formé deux types de groupes de discussion : un groupe d'« utilisateurs finaux » d'évaluations de diplômes (organismes de réglementation, établissements d'enseignement et employeurs) et un autre de clientes et clients immigrants qui ont demandé une évaluation à une agence. Nous avons demandé aux membres du premier groupe de commenter les services d'évaluation qu'ils utilisent et s'ils ont déjà obtenu des résultats divergents des agences d'évaluation. Aux membres du second groupe, nous avons demandé de décrire l'utilisation prévue de leur évaluation et tout problème de transférabilité rencontré, le cas échéant, lorsqu'ils ont voulu utiliser cette évaluation pour obtenir un emploi, obtenir le droit d'exercer une profession ou se faire admettre dans un établissement d'enseignement canadien.
- ii) Afin d'étudier la source des difficultés liées aux évaluations, nous avons demandé à une ancienne conseillère principale en politiques pour une agence d'évaluation de comparer les politiques. Nous avons ensuite demandé aux organismes participants (les membres de l'ACSED, l'ICAS et le CES) de décrire en détail les politiques et les méthodes qu'ils utilisent pour évaluer un diplôme obtenu à l'étranger. Voici quelques-unes des questions posées : Qui établit

la politique de l'agence? La politique est-elle revue par une personne ou un comité? Quelles références sont utilisées pour faire une évaluation? Quelles sont vos méthodes de vérification des documents? Quel est votre processus d'appel? Comment votre organisme définit-il un programme de maîtrise ou de baccalauréat, ou un programme technique? Des questions semblables ont été posées aux participantes et participants de l'Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômes, qui a réuni une soixantaine d'évaluatrices et évaluateurs de diplômes du Canada. Leurs commentaires sur les documents exigés, leur vérification et leur évaluation nous ont donné une bonne idée des ressemblances et des différences entre les méthodes d'évaluation utilisées au Canada, et ont fait ressortir clairement la diversité des méthodes et des politiques d'évaluation en vigueur au pays.

- iii) Afin de préciser la portée des difficultés potentielles liées à la transférabilité ou à la cohérence des évaluations, nous avons réalisé deux sondages quantitatifs. Le premier était destiné aux agences d'évaluation et aux groupes qui participent directement au projet et qui ont fourni des données sur le type et la quantité d'évaluations qu'ils réalisent annuellement. Le second, de nature plus générale, a été distribué à d'autres groupes qui évaluent des diplômes au Canada (organismes de réglementation, établissements d'enseignement, conseils sectoriels, etc.). Il nous a permis de recueillir des données quantitatives semblables à celles du premier sondage, ainsi que des renseignements sur les rapports actuels de ces groupes avec les agences d'évaluation.

Grâce à ces deux instruments de recherche, nous avons obtenu une vue d'ensemble du contexte actuel de l'évaluation des diplômes au Canada. L'assemblage des données qualitatives et quantitatives ainsi obtenues a également fait ressortir la nature et l'étendue des difficultés qui mériteraient une attention particulière. Dans les pages suivantes, nous décrivons en détail chacun des instruments de recherche ainsi que les résultats qui y sont associés.

Groupe de discussion de clientes et clients immigrants

Description

Au cours des mois de mars et d'avril 2008, les agences participantes (les membres de l'ACSED, l'ICAS et le CES) ont inclus une fiche d'information à toutes les évaluations délivrées aux clientes et clients immigrants. Ces fiches annonçaient la tenue de groupes de discussion dont le mandat était d'examiner l'évaluation des diplômes au Canada. Les personnes intéressées étaient invitées à consulter un site Web administré par un animateur indépendant, où l'on pouvait trouver des renseignements additionnels sur le processus de recherche en question. Comme aucun incitatif n'a été offert aux personnes participantes, il y a eu un nombre assez restreint d'immigrantes et immigrants qui ont pris part au projet. Dans le cadre de la présente recherche, on recommande donc de ne pas faire de généralisation hâtive à partir des résultats énoncés ci-dessous. Vu la répartition géographique des répondantes et répondants, nous avons mis sur pied une combinaison d'entrevues téléphoniques individuelles et de groupes de discussion. Toutes les séances ont été dirigées par une animatrice ou un animateur expérimenté, qui ont assuré aux personnes participantes qu'aucun renseignement personnel ne serait divulgué ou partagé au sein de l'organisme menant l'évaluation.

Au cours des discussions de groupes et des entrevues, nous avons invité les clientes et clients à commenter leurs expériences lorsqu'ils ont commandé ou reçu une évaluation, ainsi qu'à expliquer les raisons pour lesquelles ils ont demandé une évaluation (à des fins scolaires, pour obtenir un emploi ou pour obtenir le droit d'exercer une profession). Nous leur avons également demandé de décrire les problèmes rencontrés quant à la transférabilité de leur évaluation.

Résultats

Dans la plupart des cas, les participantes et participants se sont dits satisfaits des services reçus de la part des agences ou services d'évaluation, que ce soit sur le plan du coût, de la rapidité, de la précision ou de la souplesse des services. Les personnes qui estimaient ne pas avoir reçu une évaluation « favorable » sont d'avis que le processus aurait avantage à être plus transparent. Les clientes et clients semblaient croire qu'ils ne recevraient, en guise de communication officielle, qu'une lettre indiquant en gros « équivalent », « quasi équivalent » ou « non équivalent ». Par ailleurs, les personnes participant aux sondages considéraient qu'il serait bénéfique de mieux faire connaître le processus d'évaluation auprès des immigrantes et immigrants. Elles ont aussi mentionné qu'elles auraient souhaité avoir accès à une ressource en ligne indiquant la valeur « canadienne » de leurs études avant de commander une évaluation complète.

Certains répondants ou répondantes ont noté avoir reçu des évaluations divergentes de la part d'une ou de plusieurs agences d'évaluation. Dans une des situations décrites, l'évaluation revêtait une importance particulière en ce sens qu'elle déterminait si la personne était admise à une profession réglementée ou si elle devait suivre des cours additionnels afin de combler l'écart entre ses études et les normes canadiennes jugées acceptables pour l'exercice de sa profession ou de son métier. Comme le fait remarquer un des répondants, [traduction libre] « ces incohérences ne sont pas justes, c'est dur pour nous... au bout du compte, nous restons pris entre deux évaluations, on nous met dans une mauvaise posture ». À une plus grande échelle, ce type d'écart peut entraîner une perte de revenu à la fois pour la personne immigrante et pour l'économie canadienne, en plus de retarder le processus d'intégration. Il renforce en outre l'importance d'encourager les immigrantes et immigrants formés à une profession réglementée à communiquer d'abord avec leur organisme de réglementation afin de déterminer le meilleur moyen d'accéder à un emploi correspondant pleinement à leur formation et à leurs compétences.



Groupe de discussion d'utilisateurs finaux

Description

Pour mieux estimer l'utilité et la cohérence des évaluations menées par les agences canadiennes, nous avons également organisé des groupes de discussion avec les utilisateurs finaux des évaluations des diplômes. Au cours des mois d'avril et de mai 2008, trois séances de discussion ont eu lieu à Calgary (Alb.), Toronto (Ont.) et Montréal (Qc) avec des personnes représentant des établissements d'enseignement, des employeurs et des organismes de réglementation. Dirigées par une animatrice ou un animateur d'expérience, les discussions portaient sur l'usage que les utilisateurs finaux faisaient de leurs évaluations, sur leurs rapports avec les services d'évaluation et sur leur perception des avantages que présente l'adoption de normes pancanadiennes.

Résultats

Généralement, les employeurs qui ont participé aux séances de discussion considèrent l'évaluation des diplômes comme une étape importante, mais pas nécessairement essentielle, du processus menant à la décision d'embaucher une personne ou non. Bien que les participantes et participants reconnaissent la valeur d'une comparaison de diplômes obtenus à l'étranger à un diplôme délivré au Canada, la plupart ont manifesté un plus grand intérêt pour la transférabilité des compétences, la capacité des candidates et candidats à suivre des programmes d'appoint et les compétences linguistiques.

Selon le sentiment général exprimé dans ce groupe, si un employeur se voit présenter une évaluation d'une agence qu'il ne connaît pas, il évaluera tout simplement la légitimité de l'agence en faisant des recherches sur Internet, ne possédant aucun moyen officiel de juger de la qualité de l'évaluation ou de la manière dont elle a été effectuée. De même, si un employeur reçoit une évaluation contraire à ses attentes, ou s'il reçoit deux évaluations divergentes de sources différentes, il se fiera à son propre jugement et à sa propre expérience pour résoudre le problème qui en résulterait.

En général, les établissements d'enseignement connaissaient mieux les services offerts par les agences d'évaluation que les employeurs; certains représentants ou représentantes connaissaient même l'ACSED en particulier. Les membres du groupe qui connaissaient

l'ACSED accepteraient normalement les évaluations effectuées par tous les membres de l'organisation. Habituellement, les établissements d'enseignement ont indiqué recourir aux agences d'évaluation pour faire vérifier les documents ainsi que le statut de l'établissement qui a décerné le diplôme, et pour obtenir une estimation de la valeur d'un diplôme international dans un contexte canadien. Les établissements d'enseignement comptent ensuite sur leurs ressources internes pour procéder à une évaluation du contenu de chacun des cours. Si le volume de travail des agences d'évaluation varie d'une organisation à l'autre, de nombreuses agences participantes ont indiqué effectuer environ quatre évaluations de diplômes internationaux par semaine.

Parmi les membres du groupe de discussion, ce sont les organismes de réglementation qui ont fait preuve de la plus grande expérience de travail avec les agences d'évaluation. En effet, bon nombre d'organismes de réglementation ont eu recours à des ressources externes pour évaluer la valeur, dans un contexte canadien, d'un diplôme pour laquelle il n'existait aucun précédent. Bien que certains organismes de réglementation aient disposé, à l'interne, des ressources nécessaires pour réaliser toutes les étapes de l'évaluation, quelques organismes participants ont aussi établi des ententes particulières avec certaines agences qui ont « segmenté » leur offre de service habituelle. À titre d'exemple, certains organismes de réglementation ont demandé de n'effectuer que la vérification ou la traduction de documents et ont ensuite évalué ces documents à l'interne. Ce type de souplesse des services a été grandement apprécié des participantes et participants. Les organismes de réglementation ont aussi soutenu fortement l'idée de développer des normes pancanadiennes et de nouvelles références propres au Canada. Ils sont d'avis qu'en plus d'établir des politiques communes, ces modifications amélioreraient la cohérence des évaluations réalisées au Canada.

Les utilisateurs finaux du groupe de discussion ont rapporté des situations où les mêmes diplômes ont reçu différentes évaluations de la part d'agences d'évaluation distinctes. Les participantes et participants se sont dits préoccupés à cet égard, puisque cela leur a demandé beaucoup de temps et d'efforts pour régler la question. De plus, dans les contextes où les enjeux sont importants

(dans une situation, par exemple, où le résultat d'une évaluation aurait une conséquence immense sur les possibilités d'embauche du client ou de la cliente), la disparité entre les évaluations de différentes agences peut poser de réels problèmes. Pour citer un exemple, un organisme de réglementation a mentionné qu'une agence avait changé son évaluation du statut d'un établissement d'enseignement étranger, le considérant comme un collège plutôt que comme une université, alors qu'une autre agence consultée continuait d'affirmer que cet établissement avait un statut d'université. Cette situation posait un réel problème pour l'organisme de

réglementation puisque le statut universitaire était l'une des conditions au droit d'exercice de la profession. Un groupe d'experts interdisciplinaire a dû être convoqué pour déterminer l'évaluation la plus appropriée et pour établir une façon de résoudre ce genre de situation à l'avenir. Par la suite, l'organisme de réglementation a indiqué avoir mis en œuvre un processus d'échange de références ainsi que des projets de recherche communs comme moyens de mieux harmoniser les résultats d'évaluation afin que de telles situations ne se reproduisent plus.



Forum des parties intéressées

Description

En août 2007, 60 personnes se sont réunies à Toronto dans le but de partager leurs expériences en matière d'évaluation des diplômes et de rassembler de l'information sur la finalité et la portée du projet d'établissement de normes pancanadiennes de qualité pour l'évaluation des diplômes internationaux. Les personnes participantes représentaient des gestionnaires ainsi que des évaluatrices et évaluateurs provenant de tous les services d'évaluation de diplômes mandatés par une province, en plus d'autres agences d'évaluation clés, universités, organismes de réglementation, conseils sectoriels, employeurs et organismes d'aide aux immigrantes et immigrants (la liste des participantes et participants figure à l'Annexe 5).

Des membres du personnel du CICDI ainsi que des équipes de recherche contractuelles ont présenté une description des buts du présent projet et ont donné un aperçu préliminaire du plan de recherche. Un groupe d'experts composé d'un employeur, de deux organismes de réglementation et d'un établissement d'enseignement ont exprimé leur point de vue sur la question discutée lors d'une séance plénière. En particulier, ces organismes ont donné des renseignements sur leurs propres services, sur le type d'évaluation de diplôme qu'ils commandent auprès de tierces parties et sur les difficultés rencontrées quant à la cohérence des évaluations.

Une des questions centrales du Forum portait sur le Cadre d'assurance de la qualité qu'a élaboré l'ACSED en 1999²⁰ (voir l'Annexe 4).

Ce cadre établit une série de lignes directrices que doivent respecter les organismes membres en vue d'assurer un processus d'évaluation juste, équitable et transparent. Un des objectifs du projet consiste à déterminer la manière de modifier le Cadre afin qu'il s'applique à tout le Canada et ainsi à l'utiliser en vue de guider les activités de tout groupe effectuant des évaluations de diplômes au Canada. Au cours du Forum, on a demandé aux participantes et participants d'exprimer leur point de vue sur les étapes qu'il conviendrait de suivre pour étendre la portée du Cadre actuel afin de le rendre réellement pancanadien ainsi que sur les groupes à consulter au cours du processus.

Résultats

Dans l'ensemble, les participantes et participants au Forum ont accordé une valeur importante aux services offerts par les agences d'évaluation et considèrent que les évaluations effectuées par des tierces parties aident et contribuent à accélérer leur processus interne d'évaluation des diplômes. Les utilisateurs finaux ont également fait remarquer que la majorité des agences s'adaptait à leurs besoins changeants et modifiaient leurs services en conséquence. Les organismes de réglementation participants ont de plus indiqué qu'ils comptaient sur les agences d'évaluation des diplômes principalement pour l'authentification des documents et la vérification du statut des programmes ou établissements émetteurs, mais qu'ils évaluaient eux-mêmes le contenu des programmes et instaurent leurs propres stratégies d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA). Un établissement d'enseignement a aussi indiqué avoir recours à des tierces parties pour l'évaluation du contenu des programmes et dit accorder un classement supérieur selon le nombre d'heures et le niveau des sujets couverts. Certains groupes ont connu des difficultés lorsqu'ils ont fait évaluer des diplômes à l'externe, comme une agence qui a conservé les documents originaux sans envoyer d'avis ou des évaluations d'études postsecondaires inconsistantes.

Les participantes et participants ont présenté plusieurs suggestions quant à la modification du Cadre d'assurance de la qualité (CAQ) actuel, notamment : établir un modèle de gouvernance qui assurerait ou encouragerait l'adoption des principes du Cadre; clarifier la façon dont les principes sont appliqués (processus, décisions – instruments, surveillance de la pratique, compétences des évaluatrices et évaluateurs, etc.); réviser le Cadre en fonction des lois et politiques actuelles, notamment en matière de conservation des dossiers et de confidentialité des renseignements personnels; élaborer un plan visant à gérer l'augmentation du nombre de nouveaux membres. Ils ont également suggéré d'ajuster les critères actuels afin de permettre l'adhésion de plusieurs organismes d'évaluation de diplômes, comme les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement et les associations professionnelles.

Atelier national des évaluateurs et évaluatrices de diplômes

Description

En décembre 2007, une soixantaine d'évaluatrices et évaluateurs de partout au Canada ont été invités à Edmonton (Alberta) à partager leurs opinions et leur savoir-faire sur l'évaluation des diplômes au Canada. Outre les représentantes et représentants des organismes directement associés au projet, des évaluatrices et évaluateurs d'organismes de réglementation, de conseils sectoriels, d'associations professionnelles, d'universités et de collèges y participaient (voir la liste complète des participantes et participants à l'Annexe 6).

Pendant deux jours, les évaluatrices et évaluateurs ont discuté de leurs approches par rapport à l'évaluation des diplômes ainsi que de leurs difficultés entourant les documents exigés ainsi que l'authentification des documents. Les agences participantes ont également brossé un tableau de leurs services et présenté les profils de pays que certains organismes ont commencé à rédiger chacun de leur côté. Les participantes et participants ont aussi discuté, en petits groupes, de leur analyse respective des dossiers qu'on leur avait demandé de préparer, et de proposer des améliorations au Cadre d'assurance de la qualité actuel de l'ACSED pour qu'il s'applique à tout le Canada.

Résultats

Plusieurs agences d'évaluation ont présenté leurs services et leurs projets de recherche respectifs. Si la plupart de ces organismes ont des méthodes et des services assez semblables, la capacité de recherche de chacune est manifestement très différente. Quelques grandes agences ont compilé des profils de pays, soit une description du système d'éducation des principaux pays d'origine de nos immigrantes et immigrants, et des grilles de comparaison de base. D'autres organismes, qui n'avaient pas les ressources internes nécessaires pour mener de telles recherches primaires, se sont plutôt fiés à des références de tierces parties.

Nous avons constaté que si tous les groupes effectuaient une forme ou une autre de vérification des documents, il n'y avait pas d'uniformité dans les méthodes utilisées. Certaines agences acceptent par exemple des documents certifiés par une déclaration sous serment dans certaines circonstances, tandis que d'autres n'acceptent que

des originaux venant directement des établissements d'origine. De nombreuses agences ont une façon de signaler les soupçons de fraude (alertes, papillons de couleur ajoutés aux dossiers suspects, etc.).

Pour ce qui est des références, les agences consultent des banques de données sur cédéroms de sources variées, les ambassades, des monographies sur les systèmes d'éducation publiées par des associations américaines, les sites Web d'universités, des bases de données de toutes sortes, des données du European Network of Information Centres (réseau européen de centres d'information) (ENIC) de la région européenne ainsi qu'une multitude d'autres sources. Il n'existe pas de normes ou de références pancanadiennes pour orienter l'ensemble des groupes. Quelques agences font leurs propres recherches par pays, mais, comme nous l'avons souligné plus tôt, les groupes qui n'ont pas les ressources nécessaires ne peuvent se permettre de telles recherches. Les participantes et participants ont donc conclu qu'une base de profils de pays commune montée selon une perspective canadienne et qui tiendrait compte des différents systèmes éducatifs provinciaux et territoriaux serait extrêmement utile, tout comme d'autres conférences favorisant le partage d'information entre les parties intéressées. Ils ont également suggéré que les bases de données devraient faire l'objet d'échanges et que les renseignements actuels sur les systèmes d'éducation internationaux devraient être consolidés selon diverses catégories à déterminer lors de rencontres à venir. De cette façon, toutes les agences, qu'il s'agisse de services d'évaluation mandatés par une province ou un territoire, d'organismes de réglementation et d'établissements d'enseignement, travailleraient à partir des mêmes sources d'information à jour pour évaluer un diplôme international.

Dans l'ensemble, les évaluatrices et évaluateurs ont mentionné qu'ils profiteraient grandement de participer plus souvent à des activités de réseautage pour partager des renseignements et des pratiques exemplaires à l'échelle du pays. Les participantes et participants s'entendent aussi pour dire que les agences d'évaluation devraient réaliser plus d'études de cas en commun afin de calibrer leurs méthodes et de standardiser les résultats. Des protocoles communs de formation du personnel et un glossaire des termes en usage avec définitions seraient



aussi utiles comme prochaines étapes. Les évaluatrices et évaluateurs estimaient en outre qu'il serait très pratique d'avoir accès à une liste de diffusion de tout le personnel des agences d'évaluation de diplômes, assortie du domaine de spécialité de chacun, afin de stimuler le réseautage et le partage d'information. De telles mesures favoriseraient l'application de normes pancanadiennes et, par ricochet, la transférabilité des évaluations.

L'une des conclusions les plus révélatrices de l'atelier est ressortie de la discussion sur les dossiers analysés à l'avance par les évaluatrices et évaluateurs. Avant l'atelier, les agences participantes ont reçu des documents sur les études de trois personnes : un diplôme en soins infirmiers de Russie, un diplôme en foresterie de l'Allemagne et un baccalauréat en sciences des Philippines. Le tableau suivant présente les conclusions des groupes de discussion.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la divergence d'opinions entre les groupes. A priori, les études de cas à analyser étaient difficiles puisque nous les avions

justement choisies pour susciter la discussion entre les évaluatrices et évaluateurs participant à l'Atelier. Des cas plus courants ne produiraient sans doute pas des résultats si différents. Il faut en outre s'attendre à une certaine variation dans les évaluations puisque les systèmes éducatifs que chaque groupe représente et où chacun évolue varient aussi selon la province ou le territoire. Toute évaluation est fondée sur une comparaison entre les diplômes internationaux et ceux du système éducatif de la province ou du territoire où l'agence est basée. De plus, des nuances terminologiques et linguistiques peuvent aussi donner lieu à des interprétations différentes. Cette constatation a mené à la recommandation de créer un guide terminologique commun contenant les termes en usage et leur définition. Enfin, les évaluatrices et évaluateurs estiment que les résultats seraient plus uniformes s'ils avaient tous accès aux mêmes références. Comme nous l'avons déjà souligné, les membres du groupe étaient tous d'avis qu'un répertoire commun de profils de pays serait également un atout.

Tableau 3: Conclusions des groupes de discussion

	Russie: diplôme en soins infirmiers	Allemagne: un diplôme en foresterie	Philippines: baccalauréat en sciences
Groupe 1	Formation professionnelle au secondaire/diplôme postsecondaire	B.Sc./ B.Sc. plus une année d'études supérieures	Un an/deux ans/trois ans
Groupe 2	Formation professionnelle 1 ² ^e année, études postsecondaires	B.Sc. 4 ans/plus une année d'études supérieures	Une année d'université/ B.Sc. trois ans
Groupe 3	Formation professionnelle 1 ² ^e année/plus études collégiales	B.Sc. 4 ans/plus études de maîtrise	1 ² ^e année/grade associé/ programme de technologie
Groupe 4	Formation professionnelle au secondaire/études collégiales	B.Sc. 4 ans/une année d'études supérieures	Une année d'université
Groupe 5	Formation professionnelle 1 ² ^e année/plus études collégiales	B.Sc. 4 ans/plus études supérieures	1 ² ^e année/grade associé/ programme de technologie

Sondage général sur les évaluations

Description

L'un des objectifs de notre projet étant de collaborer avec d'autres organismes (ceux qui ne font pas partie du Groupe de travail sur l'évaluation) qui évaluent des diplômes au Canada pour favoriser la cohérence des pratiques et des protocoles d'évaluation, nous avons pensé qu'il serait utile de recueillir des données sur les pratiques actuelles de ces organismes pour orienter les initiatives dans ce domaine. Nous avons donc réalisé un bref sondage Internet pour demander aux participantes et participants de commenter leurs rapports avec les agences d'évaluation et de nous donner des chiffres sur leurs propres activités d'évaluation de diplômes (voir Annexe 2).

En tout, 93 personnes travaillant pour des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement, des employeurs ou des associations professionnelles ont reçu une invitation à répondre au sondage. Les groupes invités à y participer ont simplement été choisis par les membres du Groupe de travail sur l'évaluation; ils ne constituent donc pas nécessairement un échantillon statistiquement valide du milieu de l'évaluation des diplômes. Notre étude se veut plutôt un aperçu des activités d'autres groupes qui évaluent des diplômes de façon courante et qui sont les principaux candidats visés par l'adoption de normes pancanadiennes. Les questions du sondage portaient notamment sur le nombre d'évaluations, la province d'activité, le temps de réponse, les documents exigés, les ressources humaines et les références utilisées. Nous avons reçu 41 réponses au sondage, soit un taux de réponse de 44 p. 100. Parmi les réponses reçues, 82 p. 100 venaient d'organismes de réglementation; 10 p. 100, d'établissements d'enseignement; 3 p. 100, d'employeurs et 5 p. 100 se sont classés dans la catégorie « autres ».

Résultats

Dans l'ensemble, les répondantes et répondants comptaient très peu de ressources, dans leur organisme, consacrées à plein temps à l'évaluation des diplômes. Quelque 92 p. 100 de ces organismes ont répondu qu'ils n'avaient qu'un ou deux évaluateurs à l'interne. Au total, les 41 groupes qui ont répondu réalisent environ 10 000 évaluations par année. Un des groupes n'en fait qu'une, et les quatre plus grands, un peu moins de 2 000 chacun.

Le nombre de jours consacrés par ces organismes à l'évaluation d'un diplôme s'établit à 74 en moyenne, la médiane étant de 52 jours.

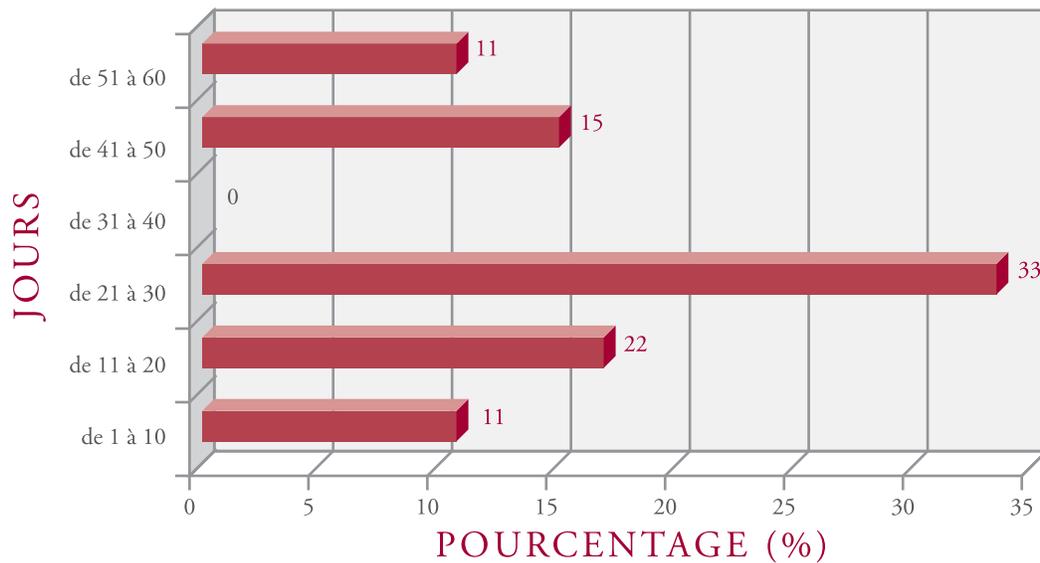
La principale raison mentionnée pour justifier la lenteur du traitement des demandes est la difficulté d'obtenir tous les documents nécessaires de la personne qui fait la demande. Une fois que l'organisme a la demande avec tous les documents requis, le nombre de jours moyen et la médiane baissent considérablement (27,4 et 28 jours respectivement). Ces chiffres correspondent à ceux des membres de l'ACSED et des autres agences d'évaluation sondées (voir la partie Sondage auprès des agences d'évaluation).

Nous avons aussi demandé aux organismes s'ils avaient pris des moyens pour favoriser l'excellence en évaluation des diplômes. Entre autres réponses, soulignons : des séances d'information mensuelles individuelles avec les demandeurs; le recours à des bases de données internes et aux précédents pour assurer la cohérence; la participation à des congrès; des échanges d'information et des mises à jour avec des établissements d'enseignement de partout dans le monde; des échanges continus avec d'autres spécialistes de l'évaluation de diplômes de l'étranger. Il est utile de connaître ces bonnes pratiques dans l'optique de l'élaboration de normes pancanadiennes ou de l'adoption d'initiatives communes avec les groupes qui évaluent des diplômes.

Environ quatre répondants sur 10 utilisent les services d'agences d'évaluation de façon régulière. Si cette proportion semble élevée, rappelons que bon nombre des organismes invités à répondre au sondage maintenaient des liens étroits depuis longtemps avec



Nombre de jours par évaluation une fois tous les documents reçus, en moyenne (en jours)

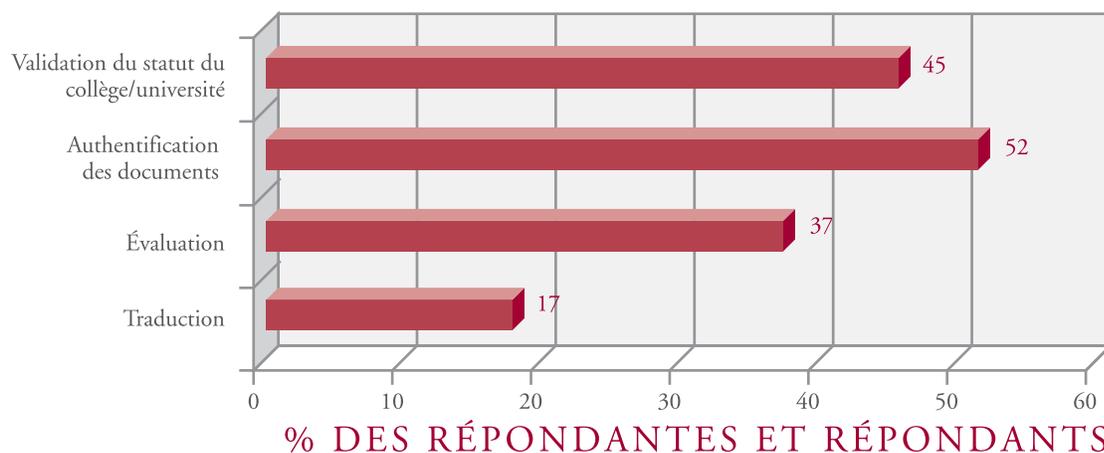


un ou plusieurs organismes d'évaluation participant au projet. Cela dit, les répondantes et répondants ont dressé la liste des nombreux avantages de confier ce travail à l'externe, notamment la rapidité de réponse, le savoir-faire accru et la grande richesse de ressources. Ils ont aussi précisé quels services des agences d'évaluation ils appréciaient le plus : pour 52 p. 100 des répondantes et répondants, c'est la validation du statut de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme; pour 45 p. 100, l'authentification des documents; pour 37 p. 100,

l'obtention d'une évaluation comparative des études dans un contexte canadien; pour 17 p. 100, les services de traduction offerts par certaines agences.

Enfin, la moitié des organismes sondés respectent une forme ou une autre de cadre d'assurance de la qualité. La grande majorité de ces cadres sont des lignes directrices établies à l'interne ou avec d'autres groupes du même secteur; un organisme a indiqué qu'il avait lui-même décidé de respecter le cadre de l'ACSED.

Raisons d'utiliser les services d'une agence externe



Comparaison des politiques

Description

Afin de mieux déterminer l'origine des différences entre les évaluations, nous avons comparé les politiques des agences d'évaluation qui participaient directement au projet (membres de l'ACSED, CES, ICAS). Nous avons demandé à un conseiller en politiques d'expérience d'interroger les agences sur leurs activités internes, toujours dans l'objectif de trouver la meilleure façon possible d'entreprendre l'élaboration de normes pancanadiennes. Selon les recherches effectuées, les résultats les plus significatifs touchent quatre aspects : l'élaboration de politiques, les documents exigés, la méthodologie de recherche et l'établissement de définitions (le résumé des constatations du chercheur se trouve dans un tableau à l'Annexe 1 du présent document).

Résultats

Chaque agence semble élaborer sa politique et l'interpréter à sa façon. Toutes ont indiqué que la plupart des modifications à leur politique se faisaient suite à l'obtention de nouveaux renseignements par les évaluatrices et évaluateurs, souvent, mais pas toujours, en réponse à une demande d'appel, officielle ou non. Les grands changements au sein des systèmes éducatifs de leur province ou d'un pays étranger entraînent aussi des modifications à la politique d'évaluation. La plupart des agences ont mentionné que les évaluatrices et évaluateurs principaux ou les gestionnaires interprètent la politique au quotidien, mais que toute modification d'importance est renvoyée à un comité pour examen final et approbation. Dans un organisme, qui ne dispose pas d'un tel comité, les décisions sont le plus souvent prises par le personnel. La plupart des évaluations de cet organisme reposent sur des précédents et non sur une méthode ou une politique officielles. Une autre agence a précisé que tous les évaluateurs et évaluatrices avaient accès à un manuel à des fins de « consultation et contribution », mais que ce manuel contenait peu d'information sur l'auteur des décisions, ce qui sous-entend que chaque évaluatrice ou évaluateur interprète la politique à sa façon.

En ce moment, quatre des sept agences interrogées exigent à peu près les mêmes documents. Elles sont conscientes de la difficulté d'obtenir des documents officiels directement des établissements d'origine dans de nombreux pays, et du temps qu'il faut pour recevoir

ces documents. Plusieurs de ces agences ont souligné que même si les documents arrivent dans une enveloppe cachetée et oblitérée dans la ville de l'établissement concerné, il demeure possible que les documents aient été achetés par Internet, d'où la nécessité d'en vérifier l'authenticité. Dans certains pays, il est en outre impossible d'obtenir des documents directement des établissements d'enseignement. Les organismes doivent alors appliquer soit deux règles différentes, soit une méthode de vérification rigoureuse au lieu d'exiger des documents officiels.

La plupart des agences qui n'exigent pas de documents originaux demandent des photocopies certifiées. Une des agences exige même que les photocopies soient certifiées par l'établissement qui a délivré le document original. Bien souvent, les organismes qui certifient de tels documents ne connaissent pas bien les relevés de notes et attestations d'études, et ne sont donc pas sensibilisés aux modifications qui auraient pu être apportées aux originaux. D'habitude, les notaires publics ne sont pas des spécialistes de l'évaluation des diplômes; leur rôle consiste simplement à certifier qu'une copie est la reproduction fidèle d'un original.

Les méthodes de vérification varient grandement. Certaines agences ne vérifient que les documents qui semblent présenter des anomalies ou qui paraissent suspects. D'autres vérifient toujours les documents venant de certains pays pour lesquels des alertes ont été émises et les documents qui ont l'air douteux, et font aussi des vérifications aléatoires. Une agence qui exige que les documents lui soient envoyés directement par l'établissement d'origine estime qu'il n'est pas nécessaire de vérifier de tels documents, tandis qu'une autre souligne la fréquence élevée de documents falsifiés achetés par Internet. Ces relevés falsifiés contiennent toutes les caractéristiques de sécurité des vrais relevés et sont quasi impossibles à démasquer.

Toutes les agences affirment que les traductions doivent être réalisées par des traductrices ou traducteurs agréés, mais une seule l'exige. Un organisme souligne que les traductions produites par des membres d'associations provinciales de traductrices et traducteurs sont au moins aussi problématiques que les traductions réalisées par des traductrices et traducteurs non agréés. Les agences



préfèrent se fier aux compétences linguistiques de leur personnel ou au personnel de départements de langues d'universités avec lesquelles elles sont associées ou de ministères gouvernementaux. Si une traduction semble problématique, les agences n'en exigent généralement pas une autre de la cliente ou du client. Un groupe, sensibilisé au fardeau financier imposé aux immigrantes et immigrants qui doivent payer plusieurs fois pour les mêmes services quand ils attendent une évaluation afin de commencer à travailler, a répondu qu'il évitait de faire payer à la cliente ou au client les frais d'une nouvelle traduction.

Nous avons constaté des différences importantes entre les agences en ce qui concerne les méthodes de recherche et l'utilisation des références. Comme nous l'avons déjà mentionné, les agences qui disposent de ressources considérables sont en mesure de faire des recherches primaires et ont créé leurs propres profils de pays afin d'accélérer l'évaluation. Certains groupes, que des restrictions financières empêchent de faire leurs propres recherches, se fient surtout à des références internationales produites à l'extérieur du Canada.

En raison du manque de ressources canadiennes, les organismes n'ont d'autre choix que de se tourner vers des sources étrangères. Toutes les agences utilisent les publications de l'*Australian National Office of Overseas Skills Recognition* (bureau national australien de la reconnaissance des aptitudes étrangères) (NOOSR), et la plupart consultent souvent les *Professional International Education Resources* (ressources professionnelles internationales en éducation) (PIER) ainsi que l'*American Association of Collegiate Registrars and Admission Officers* (association américaine des registraires et des agents d'admission à l'enseignement secondaire) (AACRAO). Trois groupes consultent le site du réseau ENIC-NARIC, deux, le site de l'AACRAO Edge (un troisième songe à s'y inscrire bientôt), et toutes les agences

sauf une utilisent les publications de l'AACRAO. Les agences ont aussi mentionné qu'elles consultaient les publications de diverses autorités en matière d'éducation des pays d'où sont délivrés les diplômes.

Toutes les agences appuient l'idée d'une base de données commune, et une a souligné qu'elle s'attendrait à recevoir une compensation financière pour sa propriété intellectuelle. Elles ont aussi souligné la nécessité d'accroître la collaboration entre les agences du Canada, et que leur volonté de partager l'information ressortait dans leurs publications et leurs ateliers.

Tous les groupes ont dit qu'ils avaient des définitions pour doctorat, maîtrise et baccalauréat, soit des définitions comme telles, soit des définitions implicites au processus d'évaluation. Le baccalauréat est le plus souvent défini comme un titre accordé par un établissement reconnu et autorisé dans son propre pays à conférer des grades; le programme de baccalauréat dure au moins trois ans et fait suite à un programme équivalent à la 12^e ou à la 13^e année au Canada; ce doit être un grade de premier cycle et il doit permettre de poursuivre des études supérieures. Au moins une agence a souligné qu'il faut aussi tenir compte du statut de l'établissement dans le pays d'origine pour établir le cycle d'un grade. Dans le cas de programmes techniques ou de formation professionnelle, les agences avaient des définitions très différentes. Le manque d'uniformité dans ce domaine est manifeste. Si les groupes pouvaient s'entendre sur certains de ces termes, la transférabilité serait alors accrue, ce qui serait avantageux pour les nouveaux arrivants et arrivantes du Canada. Il devrait à tout le moins être possible de s'entendre sur une définition de « baccalauréat », même si certaines provinces peuvent nécessiter une modification ou une forme de « déclaration qualificative » lors de l'évaluation puisqu'il existe des grades de trois ans au Canada.

Sondage auprès des agences d'évaluation

Description

Les agences participantes sont les cinq membres actuels de l'ACSED, le *Comparative Education Service* (service d'éducation comparée) (CES) de l'Université de Toronto, ainsi que le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS), de Guelph, en Ontario. Nous leur avons demandé des renseignements quantitatifs sur le nombre de demandes reçues, le pays d'origine des demandes, le niveau des diplômes, l'utilisation prévue de l'évaluation et le délai de traitement. Les données fournies devaient porter sur la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Nous avons compilé les données et les statistiques ainsi obtenues et les avons exprimées en pourcentage afin de protéger l'identité des organismes (le sondage détaillé se trouve à l'Annexe 3).

Résultats

Selon les données reçues, les sept agences participantes ont ouvert 45 917 nouveaux dossiers durant la période de l'étude. Durant cette même période, 47 952 rapports d'évaluation ont été envoyés aux utilisateurs finaux et aux clientes et clients immigrants. Moins de 0,4 p. 100 de ces évaluations ont fait l'objet d'un appel ou d'une demande de révision. Pendant la période étudiée, les agences ont reçu 151 demandes d'appel en tout. Trois agences n'ont reçu aucune demande d'appel durant cette période. Cet écart par rapport au nombre de demandes d'appel reçues est attribuable, en partie, au coût associé à la procédure d'appel comme telle, ainsi qu'à la définition d'« appel officiel », qui diffère d'une agence à l'autre.

Nous avons demandé aux agences quels sont les dix principaux pays d'origine des diplômes qu'ils évaluent, d'après le dernier diplôme obtenu. Les résultats sont assez uniformes, les agences hors Québec indiquant les pays d'origine suivants :

- Inde (17, 13, 21 et 32 p. 100)
- Philippines (14, 6, 14, 40 et 10 p. 100)
- Chine (10, 15, 10, 8 et 3 p. 100)
- Pakistan (9, 7 et 5 p. 100)
- Russie (3, 3 et 3 p. 100).

Le Québec ayant conclu une entente particulière avec le gouvernement fédéral concernant le choix de ses immigrantes et immigrants pour répondre à ses besoins de main-d'œuvre, de démographie et de pérennité du français, les pays d'origine les plus fréquemment signalés par les évaluatrices et évaluateurs de cette province sont les suivants :

- France (13 p. 100)
- Algérie (11 p. 100)
- Maroc (10 p. 100)
- Roumanie (7 p. 100)
- Haïti (5 p. 100)

Tableau 4

Agence	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7
Pourcentage des demandeurs habitant...							
La province de l'agence	79	72	90	100	71	96	96
Le Canada mais une autre province	14	3	5	-	20	2	4
Sous-total	93	75	95	100	91	98	100
Hors Canada	7	25	5	-	9	2	-



La grande majorité des demandes reçues par les agences sondées venaient d'une adresse postale canadienne. Comme le montre le **tableau 5**, qui présente les réponses des sept agences sondées, celles-ci estiment que de 0 à 25 p. 100 des demandes viennent de l'étranger. L'organisme qui a traité le plus grand nombre de demandes de l'étranger a conclu des ententes à cet effet avec des collègues et universités ainsi que des agences d'immigration à l'étranger, d'où la proportion relativement plus élevée dans cette catégorie. Les organismes signalent aussi une faible proportion de demandes d'évaluation interprovinciales; la proportion est inférieure à 10 p. 100 pour l'ensemble du groupe, et va de 0 à 20 p. 100 parmi les agences participantes. Cette catégorie est particulièrement révélatrice puisqu'elle fait ressortir la quantité d'évaluations réalisées entre les provinces, et que cette catégorie est celle où les problèmes de transférabilité sont les plus susceptibles de ressortir.

Le **tableau 5** montre le dernier diplôme obtenu par la cliente ou le client, selon sa valeur dans un contexte canadien, au moment de l'évaluation. La majeure partie des diplômes évalués par les agences sont considérés comme des baccalauréats (de 16 à 62 p. 100 de tous les diplômes, selon les agences). Viennent ensuite les diplômes de maîtrise et de doctorat, qui comptent de 8 à 25 p. 100 des titres évalués, puis les diplômes d'études collégiales ou techniques, dont la proportion va de 0 à 19 p. 100. La catégorie « grade incomplet » est une catégorie fourre-tout qu'il faut interpréter avec

prudence. Elle inclut notamment les personnes qui ont suivi des études postsecondaires partielles, par exemple, les cas où l'évaluation ne donne que deux années d'études universitaires et les cas où une personne a complété un programme de baccalauréat plus une année d'études supérieures.

Quatre des agences participantes ont fourni des données sur la clientèle ou sur l'utilisation prévue des évaluations (voir le **tableau 6**). En raison de la différence entre les techniques de collecte de données, il n'est pas recommandé de tirer des généralisations de ces données. Soulignons aussi qu'un bon nombre des organismes ont conclu des ententes avec des établissements de leur province et d'ailleurs, et que ces ententes ont sans doute plus d'incidence sur les résultats que la demande réelle des clientes et clients. Il est toutefois intéressant de souligner que les agences 1 et 4, qui assurent un suivi direct au moyen de sondages auprès de la clientèle, rapportent des proportions semblables d'utilisation pour les organismes de réglementation et pour les études postsecondaires, et que l'usage le plus fréquent d'une évaluation est à des fins d'emploi.

Pour les six agences qui ont répondu, le traitement d'une demande prend respectivement 23, 9, 30, 57, 40 et 17 jours ouvrables. Des délais beaucoup plus longs ont été attribués à plusieurs facteurs : lenteur des établissements d'origine à transmettre les documents demandés; nécessité de faire des recherches approfondies sur un

Tableau 5

Agence	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7
Pourcentage (%) des diplômes...							
Études secondaires	13	26	6	11	5	5	6
Études collégiales/techniques	14	10	15	-	9	19	17
Baccalauréat	57	33	62	19	46	51	35
Maîtrise/Doctorat	16	8	18	12	23	25	8
Grade incomplet	-	23	-	58	10	-	34
Autre	-	-	-	-	6	-	-

diplôme, un pays ou un établissement d'enseignement en particulier; roulement de personnel; manque de financement de l'établissement d'origine pour fournir le complément d'information demandé. Par comparaison, le traitement est plus rapide lorsque la demande est remplie en entier et accompagnée de tous les documents demandés, et qu'elle porte sur un diplôme d'un établissement d'enseignement, d'un programme

ou d'une année, qui a déjà fait l'objet d'une évaluation. Quelques agences ont de plus précisé qu'elles avaient conclu des ententes avec certains pays où la vérification de l'authenticité des documents se fait par l'entremise d'une agence centrale, et non par un établissement d'enseignement en particulier; ce genre d'entente simplifie et accélère généralement le processus de vérification.

Tableau 6

Agence	#1	#2	#3	#4
Utilisation de l'évaluation/% de demandes...				
Obtention d'un droit d'exercer une profession	17	-	5	14
Admission aux études postsecondaires	23	18	25	28
Emploi	32	4	20	44
Raison personnelle	-	79	50	-
Immigration	-	-	-	10
Autre usage	-	-	-	4
Ne sait pas	28	-	-	-



Discussion

Avant tout, il est important de souligner que malgré les différences entre les évaluations produites, les pratiques et les politiques des agences d'évaluation, de même que les évaluations qui en résultent, sont en fait beaucoup plus souvent semblables que différentes.

En consultant des clientes et clients immigrants, les parties intéressées et les utilisatrices et utilisateurs finaux, nous avons constaté un taux élevé de satisfaction par rapport au travail des agences et un respect pour leur capacité de faciliter l'intégration des immigrantes et immigrants au marché du travail. En outre, ces groupes étaient aussi satisfaits des efforts constants déployés par les services d'évaluation pour adapter leurs services aux besoins changeants de la clientèle. Dans l'ensemble, les groupes consultés reconnaissent donc que les agences d'évaluation jouent un rôle inestimable en fournissant de l'information exacte et fiable à ceux dont la tâche consiste à reconnaître les diplômés et, qu'à ce titre, ils sont des acteurs clés du processus d'intégration.

Il arrive toutefois que quelques agences produisent des évaluations divergentes, et ce sont ces cas qui ont des répercussions néfastes pour les clientes et clients immigrants et les utilisatrices et utilisateurs finaux. Les organismes de réglementation participant au Forum des parties intéressées et les clientes et clients immigrants des groupes de discussion ont fait ressortir des cas où une mésentente sur la valeur d'un diplôme peut grandement compliquer l'obtention du droit d'exercer une profession. D'autres groupes (sondés dans le cadre de notre étude) signalent aussi avoir reçu des évaluations différentes d'un diplôme international de deux agences d'évaluation ou plus. C'est ce genre de conflits qui risque fort de retarder le processus d'intégration et de faire grimper les frais inutiles que doivent absorber les clientes et clients immigrants.

Avant de lancer de nouvelles initiatives, les décideurs ne doivent jamais perdre de vue que l'évaluation des diplômés, au Canada, met en scène une vaste gamme d'intervenantes et intervenants. Si notre recherche porte principalement sur les pratiques des agences d'évaluation, la participation d'autres groupes sera essentielle à

l'élaboration de normes pancanadiennes. De nombreux organismes de réglementation, dont le mandat consiste à protéger l'intérêt public et à établir les normes d'accès à certaines professions, interviennent directement dans le processus d'évaluation des diplômés et ont développé une expertise dans le domaine. Des établissements d'enseignement évaluent aussi les diplômés internationaux de façon courante pour déterminer si un dossier d'admission répond à leurs critères d'admission. Leur expérience en évaluation est donc d'une valeur inestimable à l'élaboration de toute initiative. Bon nombre de conseils sectoriels et d'associations professionnelles ont également amorcé des pratiques innovatrices en ce sens. Pour assurer l'élaboration de normes pancanadiennes sérieuses et significatives, la participation de tous ces groupes est donc primordiale.

Deux types de recommandations, décrites plus en détail dans les pages qui suivent, émanent de notre étude. Le premier englobe des propositions de changements aux politiques, notamment la standardisation de certains aspects (fonctionnement et définitions) du processus d'évaluation. Les initiatives de base, toutefois, sont tout aussi importantes. Il semble en outre qu'il serait très profitable de permettre aux évaluatrices et évaluateurs de réseauter plus souvent et de partager de l'information. Le personnel des agences d'évaluation travaillant le plus souvent en vase clos, une meilleure communication entre les évaluatrices et évaluateurs des organismes de tout le Canada ne peut faire autrement que d'uniformiser davantage les résultats des évaluations et de rehausser le profil de cette profession spécialisée et fort utile.

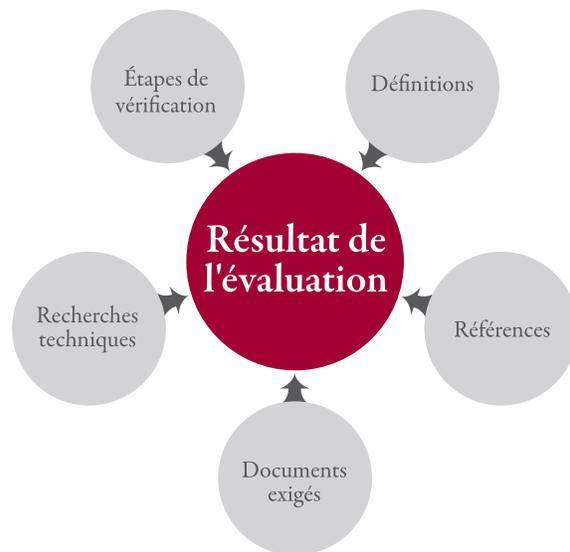
Soulignons en outre qu'il ne serait pas nécessaire d'appliquer des normes pancanadiennes à tous les aspects du processus d'évaluation pour accroître la cohérence et la transférabilité des évaluations. Comme nous l'avons souligné plus tôt, les agences d'évaluation passent par plusieurs étapes avant d'établir la comparabilité d'un diplôme obtenu à l'étranger. Les normes pourraient s'appliquer, dans le respect des lois et des règlements propres aux différentes juridictions qui encadrent le travail des services d'évaluation de diplômés, à n'importe quel aspect du processus, par exemple : documents exigés, vérification, définitions, recherche, ressources, résultat de l'évaluation ou rapport d'évaluation. Une harmonisation graduelle des méthodes et politiques serait bénéfique pour plusieurs raisons. Le fait qu'elle

soit graduelle donne le temps aux organismes d'apporter les changements nécessaires avant l'étape suivante. Les modifications peuvent aussi se faire par projet; il serait possible de chercher du financement externe pour faciliter l'application d'une norme en particulier et en épargner le coût. On pourrait également implanter des changements dans de petits groupes et les évaluer ensuite avant de les diffuser à l'ensemble des évaluatrices et évaluateurs du Canada.

Toutefois, avant d'opérer une transformation du système, il serait souhaitable de revoir les techniques de collecte de données actuelles. En raison du grand nombre de définitions différentes en usage dans le domaine des services d'évaluation, le type d'information recueilli ainsi que la nomenclature connexe utilisée par chaque agence diffèrent d'une agence à l'autre. Il est donc difficile de créer une base d'activités à partir de laquelle il sera possible de comparer les effets de toute initiative dans ce domaine. La normalisation terminologique et l'uniformisation des méthodes de collecte de données, aux endroits où c'est possible, seront une étape importante vers l'élaboration d'une bonne matrice d'évaluation.

Les solutions que nous proposons doivent nécessairement tenir compte que les agences d'évaluation ne disposent pas toutes des mêmes moyens. Autrement dit, selon leur province ou leur territoire d'attache, certaines agences ont un bassin de demandeurs et une capacité d'entreprendre de nouveaux projets beaucoup plus considérables que d'autres. Les ressources disponibles pour des projets d'harmonisation des pratiques d'évaluation des diplômes varient donc beaucoup d'une agence à l'autre. Avant d'élaborer des normes pancanadiennes, il serait donc souhaitable de collaborer à la création d'un ensemble de références canadiennes. Cette mesure aurait le double avantage de favoriser la participation de toutes les parties intéressées et d'assurer la participation des groupes intéressés, même de ceux qui ont un budget limité.

D'après les commentaires des groupes de discussion d'utilisatrices et utilisateurs finaux et du Forum des parties intéressées, les employeurs ne connaissent pas très bien les services offerts par les agences d'évaluation, et encore moins l'ACSED et son Cadre d'assurance de la qualité. Ces constatations concordent avec d'autres études sur le même sujet. Dans un sondage mené en 1998 auprès d'employeurs de l'Ontario, 60 p. 100 des entreprises exigeaient un niveau de scolarité particulier, mais 40 p. 100 des employeurs ont dit qu'ils élimineraient les candidates et candidats ayant un diplôme étranger parce qu'ils seraient incapables d'évaluer leurs études²¹. L'un des défis les plus importants et les plus



déterminants qui nous attend est donc de sensibiliser davantage le public à la fonction et aux services des agences d'évaluation. On pourra alors promouvoir les efforts d'harmonisation et d'uniformisation du processus d'évaluation auprès des employeurs chargés de reconnaître les diplômes internationaux, ce qui, par ricochet, accentuera nécessairement la transférabilité des évaluations au Canada.

Les projets d'élaboration de normes pancanadiennes pourraient commencer au sein d'un petit groupe d'agences d'évaluation, d'organismes de réglementation et d'établissements d'enseignement choisis en raison de leur expérience de collaboration avec de nombreux intervenants et intervenantes et de leur connaissance de nombreux systèmes éducatifs étrangers, avant d'être transmis à tout le milieu de l'évaluation au pays. Cette perspective rejoint celle d'une autre étude sur le sujet réalisée par Naomi Alboim, de la fondation Maytree, selon qui les agences d'évaluation ayant un mandat provincial devraient transmettre leur savoir-faire à d'autres groupes, qui recevraient aussi du financement public, de façon à aider les établissements d'enseignement et les organismes de réglementation à évaluer et à reconnaître les diplômes²². D'autres organismes consultés durant les recherches initiales de notre projet ont dit qu'ils étaient prêts à apprendre de leurs collègues du Canada et à partager de l'information avec eux. Un certain nombre d'organismes de réglementation, d'associations professionnelles et d'établissements d'enseignement ont aussi manifesté leur intérêt à appliquer d'éventuelles normes pancanadiennes d'assurance de la qualité. La constitution d'un véritable bassin pancanadien d'évaluatrices et évaluateurs contribuera grandement à promouvoir la cohérence et la transférabilité des évaluations au pays.



Recommandations

Plusieurs suggestions de solutions aux problèmes soulevés à la phase diagnostique de notre projet sont ressorties des consultations menées auprès des participantes et participants du Forum des parties intéressées et de l'Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômes. Le Groupe de travail sur l'évaluation a repris ces suggestions, les a modifiées, validées et regroupées en trois catégories : modifications politiques, perfectionnement professionnel et systèmes d'information.

Bien que les recommandations ci-dessous soient le fruit de discussions approfondies avec de nombreuses parties intéressées, nous estimons qu'il faudrait approfondir les recherches avant de procéder à leur mise en œuvre. Avant d'entreprendre un projet, il est essentiel de déterminer avec grande diligence les ressources, les partenaires, le financement, l'infrastructure et la durabilité appropriés. Même si les initiatives proposées ci-dessous sont de portée pancanadienne, bon nombre des acteurs clés ont un mandat provincial. Toute solution envisagée devra donc tenir compte des différences régionales, provinciales ou territoriales entre les partenaires et prévoir des ressources appropriées pour ces groupes afin d'en assurer la viabilité, sinon sa réussite sera compromise. Enfin, nous suggérons fortement que tout nouveau programme ou processus s'accompagne d'un mécanisme de mesure et d'évaluation. Ainsi seulement pourrons-nous mesurer l'utilité relative de nos initiatives et y apporter les changements nécessaires pour en tirer tous les avantages possibles.

Modifications politiques

- 1 **Mettre à jour les guides d'usage terminologique publiés sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).** Les discussions avec les principales parties intéressées du milieu de l'évaluation des diplômes ont fait ressortir les différences entre les termes en usage au Canada et leur définition. Ces différences sont parfois source de confusion et de malentendus, tant pour les clientes et clients immigrants que les établissements. De plus, ces écarts terminologiques entre les agences risquent d'entraver les efforts de collaboration. Il est essentiel d'établir une terminologie commune du domaine de l'évaluation des diplômes pour assurer la réussite de toute initiative visant à rassembler tous les intervenants et intervenantes du domaine. Nous recommandons fortement que la révision de ces guides d'usage terminologique se fasse en collaboration avec le plus grand nombre de groupes possible du milieu de l'évaluation, de manière à ce que le produit fini soit un reflet fidèle de la terminologie en usage au Canada.
- 2 **Améliorer l'harmonisation des règles concernant les documents exigés et la vérification des documents.** Bon nombre des organismes consultés dans le cadre de notre projet ont des politiques et des techniques d'évaluation variées. Notre étude comprenait notamment une comparaison des politiques des sept agences d'évaluation qui ont participé au projet. Cette comparaison nous a donné un portrait détaillé des similitudes et des différences entre les politiques et les méthodes des agences participantes. Nous recommandons de poursuivre les discussions avec ces agences afin de déterminer quels éléments du processus d'évaluation pourraient faire l'objet de normes pancanadiennes et de planifier l'introduction des changements éventuels. L'harmonisation des politiques et des méthodes améliorera la transférabilité des évaluations et créera un processus d'évaluation plus clair et plus transparent aux yeux des clientes et clients immigrants.
- 3 **Créer un Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour guider les pratiques et politiques d'évaluation de tous les groupes qui évaluent des diplômes.** L'objectif principal de notre projet

consiste à accroître la cohérence et la transférabilité des évaluations de diplômes par l'adoption de normes pancanadiennes. Comme l'a fait ressortir notre recherche diagnostique, les méthodes et les politiques des divers groupes qui réalisent des évaluations (agences, organismes de réglementation, établissements d'enseignement, etc.) varient considérablement. Certains organismes ont des méthodes d'évaluation rigides et codifiées, tandis que d'autres fonctionnent beaucoup plus au cas par cas. La définition de paramètres pancanadiens guidera et uniformisera les activités de ces groupes. L'application généralisée d'un cadre d'assurance de la qualité accentuera en outre la cohérence des évaluations. Nous recommandons aussi la création d'un forum qui encouragera les organismes à respecter ces normes et qui suivra l'évolution du dossier.

Perfectionnement professionnel

- 4 **Proposer de fréquents ateliers et occasions de réseautage aux personnes et aux groupes qui évaluent des diplômes au Canada.** L'un des thèmes récurrents émanant de notre étude est le peu d'occasions offertes aux évaluatrices et évaluateurs de diplômes de collaborer avec des collègues du pays. À l'heure actuelle, bon nombre de ces organismes travaillent pratiquement en isolement et ont peu d'échanges officiels avec d'autres groupes qui évaluent des diplômes. En proposant aux évaluatrices et évaluateurs de fréquentes occasions de partager de l'information, des expériences et des pratiques exemplaires, nous contribuerons à harmoniser les activités d'évaluation au Canada. Le fait de participer plus souvent à des activités de réseautage favorisera en outre la collaboration entre évaluatrices et évaluateurs, condition préalable importante à toute initiative pancanadienne.
- 5 **Produire conjointement des profils de pays.** L'absence de références communes explique en partie les divergences entre les évaluations réalisées par les agences. En particulier, les évaluatrices et évaluateurs disposent de très peu de ressources d'origine canadienne pour évaluer un diplôme international. La majorité des références qu'ils utilisent sont produites à l'étranger; de plus, les agences d'évaluation et d'autres groupes qui évaluent des diplômes utilisent les références qu'ils préfèrent pour effectuer leurs recherches. L'utilisation de sources si diverses risque donc de mener à des résultats différents. Une façon de promouvoir la cohérence des évaluations au Canada serait

d'adopter un ensemble de références documentées et produites au Canada par les organismes qui font couramment des évaluations (agences, organismes de réglementation, établissements d'enseignement, etc.). La création de profils des principaux pays d'origine des immigrantes et immigrants serait une première étape utile du processus de création de références pancanadiennes.

- 6 **Organiser des rencontres annuelles des principaux acteurs du milieu de l'évaluation des diplômes.** D'après les commentaires des personnes qui ont assisté au Forum des parties intéressées et à l'Atelier national des évaluatrices et évaluateurs de diplômes, l'organisation de rencontres plus fréquentes favoriserait la collaboration et contribuerait grandement à accroître la transférabilité des évaluations. L'organisation de séances multidisciplinaires où interviendraient des utilisatrices et utilisateurs finaux (organismes de réglementation, établissements d'enseignement et employeurs) serait aussi très utile pour rehausser l'image de la profession et veiller à ce que les services offerts soient fréquemment revus et adaptés aux besoins des utilisatrices et utilisateurs. Nous recommandons également que ces groupes soient fréquemment consultés durant les travaux menant à l'élaboration d'un Cadre pancanadien d'assurance de la qualité (voir la Recommandation 3).
- 7 **Élaborer un « profil de compétences » propre aux évaluatrices et évaluateurs de diplômes.** Les besoins en ressources humaines des organismes qui évaluent des diplômes sont l'un des grands thèmes qui ont fait surface durant la phase de recherche du projet. En ce moment, il n'existe pas de description particulière des compétences que doit posséder un évaluateur de diplômes ni des études qu'il doit avoir faites pour travailler au Canada. Nous recommandons que les groupes qui embauchent des évaluatrices et évaluateurs de diplômes (agences, organismes de réglementation, universités, etc.) dressent ensemble un profil des études et des compétences nécessaires à l'exercice de cette profession. Ce profil sera une première étape de la mise en œuvre d'un grand nombre des recommandations formulées ici, en particulier en vue de la création d'un programme d'études collégiales ou universitaires (voir la Recommandation 8).
- 8 **Créer un programme collégial ou universitaire menant à un certificat ou à un grade en évaluation de diplômes.** En ce moment, il n'existe pas de



programme d'études officiel qui mène adéquatement à la profession d'évaluateur ou d'évaluatrice de diplômes. La plupart des organismes forment leur nouveau personnel à l'interne, à l'aide des autres membres du personnel en poste. Ce genre de formation prend beaucoup de temps et oblige les évaluatrices et évaluateurs d'expérience à consacrer une bonne partie du temps qu'ils consacrent normalement à l'évaluation, à former et à superviser les nouvelles et nouveaux venus. Chaque groupe emploie en outre son propre programme de formation, qui met l'accent sur différentes compétences associées au processus d'évaluation. La création d'un programme d'études en évaluation de diplômes contribuerait à réduire le temps que les agences consacrent à la formation à l'interne et à définir un bagage de compétences communes à l'ensemble des évaluatrices et évaluateurs du Canada.

- 9 **Sensibiliser le public, en particulier les employeurs, au rôle des agences d'évaluation.** Comme l'ont fait ressortir les membres des groupes de discussion formés dans le cadre de notre étude, ainsi que d'autres recherches sur le sujet, la majorité des employeurs ne connaissent pas très bien le rôle ni le mandat des agences d'évaluation. Cette situation est particulièrement problématique si l'on considère que les employeurs sont les principaux utilisateurs potentiels des services d'évaluation. Les petites et moyennes entreprises sont en outre celles qui pourraient bénéficier le plus des services d'une tierce partie puisqu'elles n'ont généralement pas les ressources humaines nécessaires pour évaluer des diplômes à l'interne. En incitant les organismes et les entreprises à utiliser les services d'agences d'évaluation, on donnera aux employeurs la confiance dont ils ont besoin pour engager des personnes qui ont étudié à l'étranger, ce qui aura pour effet d'augmenter les possibilités d'emploi offertes aux immigrantes et immigrants compétents. Un autre volet de cette recommandation consiste à mieux informer les immigrantes et immigrants qui souhaitent exercer une profession réglementée au Canada. Idéalement, dès que ces personnes font une demande d'immigration au Canada, elles devraient être incitées à communiquer avec l'organisme de réglementation approprié pour connaître les étapes nécessaires à l'obtention du droit d'exercice de leur métier ou profession. Il y aurait là élimination d'efforts et de coûts inutiles pour les immigrantes et immigrants.

Systemes d'information

- IO **Élaborer une base de données commune pour les groupes qui évaluent des diplômes.** Pour obtenir des résultats d'évaluation plus cohérents, il faudrait que les groupes qui réalisent des évaluations puissent partager de l'information et des pratiques exemplaires de façon régulière. Une base de données, à laquelle tous les groupes auraient accès, pourrait servir à conserver toutes sortes de précieuses données relatives aux évaluations : documents falsifiés, ressources documentaires, profils de pays, mises en garde à propos de certains documents, mises à jour des renseignements sur des établissements, etc. Encourager les groupes qui évaluent des diplômes (agences, organismes de réglementation, universités, etc.) à utiliser couramment et à enrichir une telle base de données favoriserait l'uniformisation des recherches effectuées par ces groupes de même que la collaboration entre les intervenantes et intervenants du milieu de l'évaluation des diplômes. Cette base de données serait particulièrement utile pour les organismes qui disposent de ressources limitées à l'interne, qui profiteraient avantageusement de l'aide et du savoir-faire des agences et organismes d'évaluation de diplômes du pays.
- II **Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un portail pancanadien offrant une évaluation préliminaire gratuite d'un diplôme international.** Les groupes de discussion formés dans le cadre de notre projet ont confirmé les conclusions d'études précédentes, selon lesquelles les immigrantes et immigrants qui arrivent au Canada ne sont pas suffisamment informés quant à la valeur de leurs diplômes et ont souvent des attentes irréalistes. Bon nombre d'entre eux arrivent au Canada en nourrissant certaines attentes quant à la valeur « canadienne » de leurs acquis scolaires pour découvrir, au moment où ils commencent à chercher un emploi ici, qu'il en est tout autrement. Un outil d'évaluation préliminaire, lié aux établissements participants et accessible sur le Web, donnerait aux immigrantes et immigrants potentiels certains renseignements de base sur la valeur de leur diplôme au Canada. Ces renseignements éclaireraient sans doute leur décision au moment de faire une demande d'immigration au Canada, et nourriraient des attentes réalistes quant à leurs options de carrière à leur arrivée en sol canadien.

¹Statistique Canada, *The Daily-Labour Force Survey*, 8 février 2008.

²Citoyenneté et Immigration Canada, *Immigrant Occupations: Recent Trends and Issues*, 31 août 2005.

³Statistique Canada, *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : le processus, le progrès et les perspectives*, 2003, p. 30.

⁴L. Hawthorne, « Foreign Credential recognition and assessment: an introduction », *Canadian Issues*, printemps 2007.

⁵S. Fernandez, *Who does what in foreign credential recognition: An overview of credentialing programs and services in Canada*, Alliance des conseils sectoriels et Conseil national sur le développement de la main-d'œuvre des minorités visibles, août 2006.

⁶Price Waterhouse, *Foreign Academic Credential Assessment Business Assessment: Final Report*, Toronto, 1998. p. iii.

⁷RBC Groupe Financier, *L'avantage de la diversité : l'économie du Canada au XXI^e siècle*, Communication présentée à la 10^e Conférence internationale Metropolis, Toronto, 20 octobre 2005.

⁸Jeffrey G. Reitz, « Tapping Immigrants Skills », *Immigration and Refugee Policy: Choices*, 11.1, février 2005.

⁹M. Bloom, M. Grant, Brain Gain: the economic benefits of recognizing learning and learning credentials in Canada, Conference Board of Canada, 2001, p. 5.

¹⁰Citoyenneté et Immigration Canada, « Lancement, par le nouveau gouvernement du Canada, de la première phase de mise en œuvre du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers », Toronto, 24 mai 2007.

¹¹Convention de Lisbonne. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR//Treaties/Html/165.htm>

¹²*Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne*, Lisbonne, 1997, Article III. 1.

¹³Conseil de l'Europe et UNESCO, page 4 de la *Charte commune d'activités et de services d'ENIC/NARIC*, Strasbourg/Bucarest, 9 juin 2004.

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=320347&SecMode=1&DocId=832026&Usage=2>

¹⁴Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, Guide d'usage terminologique dans le domaine de la mobilité et de la reconnaissance des titres et diplômes en milieu francophone au Canada.

¹⁵Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Foire aux questions sur la reconnaissance des titres de compétence étrangers, 2007.

¹⁶Statistique Canada, *Population selon le statut d'immigrant et la période d'immigration, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données-échantillon (20 %)*.

¹⁷Citoyenneté et Immigration Canada, annonce de Monte Solberg, 1^{er} novembre 2006.

¹⁸Citoyenneté et Immigration Canada, Faits et chiffres 2006 : *Aperçu de l'immigration*.

¹⁹Sandra Lopes, « Bringing Employers into the Immigration Debate », Forum des politiques publiques, 2004, annexe 7, p. 13-14.

²⁰Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes, *Cadre d'assurance de la qualité*, 1999. <http://www.canalliance.org/FrameworkF.htm>

²¹T. Owen, « The labour market experience of immigrants », Communication présentée au congrès *Future of Lifelong Learning*, Toronto, 2005, p. 3.

²²N. Alboim, *et al.*, « The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations », *IRPP Choices*, février 2005.



Annexe 1 : Tableaux de comparaison des politiques

Comparaison des politiques : documentation

Question	Agence						
	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7
Exigez-vous des documents originaux (aucune photocopie)?	Oui	Oui	Non	Oui, s'ils sont remis en personne seulement.	Oui, possibilité d'utiliser des photocopies (un avertissement relatif à l'authenticité sera toutefois inscrit sur le document).	Oui, avec certaines exceptions.	Documents originaux ou copie notariée originale du document.
Les déclarations solennelles sont-elles acceptées lorsqu'il est impossible d'obtenir les documents?	Non	Oui	Oui	Rarement	Oui	Oui	Seulement si l'utilisateur final l'accepte (ex-employeur ou établissement d'enseignement post-secondaire).
Les documents doivent-ils être envoyés directement par les établissements qui les ont délivrés?	Oui	Seulement pour les endroits où c'est pratique courante. On fait tout de même une vérification.	Non. On procède plutôt à une vérification.	Seulement pour les relevés d'établissements indiquant que les documents ne sont pas valides s'ils sont obtenus autrement.	Seulement si un organisme de réglementation l'exige.	Seulement de certains pays.	Non
Les évaluations contiennent-elles les détails des documents soumis?	Oui	Oui	Oui	Oui, mais pas la vérification.	Oui	Oui	Oui
Acceptez-vous les traductions réalisées ailleurs qu'au Canada?	Oui	Oui	Oui	Oui, de traductrices et traducteurs agréés.	Oui	Oui	Oui

Comparaison des politiques : recherche et consultation

Question	Agence						
	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7
Seul le système provincial de l'agence est utilisé.	Habituellement	Oui	Le plus souvent oui	Non	Oui	Non	Oui, mais d'autres peuvent être envisagés.
Consultation d'agences du Canada	Oui, surtout IQAS CEFAHQ et CES.	Oui, surtout les membres de l'Alliance.	Oui. Le CEFAHQ pour les pays francophones et la liste de diffusion du CICDI.	Non	Oui, les membres de l'Alliance et la liste de diffusion du CICDI.	Oui, les membres de l'Alliance.	Lecture de l'info qui circule sur la liste de diffusion du CICDI.
Consultation d'agences de l'étranger	ECE, IERF Amideast, AACRAO,	WES, AACRAO, NOOSR, consulat britannique, AMIDEAST.	WES, ECE et IERF, AMIDEAST, AACRAO.	ECE, AMIDEAST, ECEI/ABET.	AACRAO, AEI-NOOSR,	Experts de l'IERF, de l'AACRAO, etc.	WES seulement.
Consultation d'organismes de réglementation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, mais la coopération n'est pas très bonne.	Oui, mais pas pour le niveau de qualification.
Consultation d'établissements d'enseignement postsecondaire	Oui	Oui, le plus souvent par des sites Internet.	Oui	Oui	Oui, dans la province seulement.	Oui	Consultation de sites Internet.
Les établissements postsecondaires influencent beaucoup les politiques.	En tient compte.	Oui, dans la province, lorsque des changements sont apportés aux programmes.	Non, c'est un seul facteur parmi tant d'autres.	Oui	Non	Non, c'est un seul facteur parmi tant d'autres.	Non, c'est un seul facteur parmi tant d'autres.
Appuieriez-vous la création d'une base de données collective si l'on trouvait les ressources nécessaires?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, mais demanderait une compensation.	Oui, mais demanderait une compensation.

Comparaison des politiques : autres

Question	Agence						
	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7
Définitions de baccalauréat, maîtrise, doctorat	Oui	Oui	Non, mais elles sont implicites dans les lignes directrices.	Oui	Non écrites, mais sous-entendues.	Non écrites, mais sous-entendues.	Oui



Annexe 2 : Enquête générale sur les pratiques d'évaluation

Introduction

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et son Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) ont reçu du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada une subvention pour analyser l'évaluation des diplômes à l'échelle du pays.

Thinklounge Market Research, une entreprise de recherche sur l'évaluation des diplômes étrangers, effectuera cette analyse, qui vise à favoriser l'uniformité et la portabilité générale des évaluations au Canada. Nous vous demandons de remplir un court sondage sur les activités auxquelles s'adonne votre organisation lors de l'évaluation des diplômes.

Pour répondre à ce sondage, vous devrez rassembler des données d'années précédentes, soit de 2003 à 2006. Si ces données ne sont pas disponibles, vous n'avez qu'à fournir celles qui vous conviennent.

Avant de commencer à répondre au questionnaire, il vous faudra retracer certains renseignements. Plus précisément, nous vous demanderons :

- le nombre total d'évaluations réalisées par votre organisation entre 2003 et 2006, soit le nombre de personnes aussi bien que le nombre de diplômes évalués;
- le délai moyen (en jours) d'une évaluation à partir de l'ouverture du dossier ET le délai moyen (en jours) d'une évaluation une fois tous les documents reçus;
- le nombre d'évaluations effectuées directement par votre agence en 2006 et le nombre d'évaluations réalisées à l'externe.

Vous voudrez peut-être rassembler cette information avant de commencer à répondre au sondage.

Tous les renseignements recueillis seront confidentiels et les données seront communiquées d'une façon qui respectera l'anonymat des agences participantes. De plus, des mesures sont en place pour protéger vos données, y compris leur destruction après leur analyse, la communication des résultats globaux seulement et la non publication dans nos rapports des noms des agences participantes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec **M. Brian Baumal** à bb@thinklounge.ca.

Nom de l'organisation

Veillez nommer l'organisation que vous représentez.

Cette information ne sera divulguée d'aucune façon et tous les renseignements seront traités de manière confidentielle.

Compétence

Votre champ de compétence est-il fédéral ou provincial? [Ne cochez qu'une seule réponse.]

Fédéral Provincial

Nombre total d'évaluations

Veillez indiquer le nombre total d'évaluations réalisées par votre agence au cours de chacune de ces années.

Nombre de personnes

2006 _____ 2005 _____ 2004 _____ 2003 _____

Nombre de diplômes évalués

2006 _____ 2005 _____ 2004 _____ 2003 _____

Délai – Depuis l'ouverture du dossier

Veillez remplir le tableau ci-dessous en inscrivant le délai moyen d'une évaluation à partir de l'ouverture du dossier.

Dans le tableau ci-dessous, veuillez indiquer le délai moyen d'une évaluation par votre agence à partir de l'ouverture du dossier.

2006 _____ 2005 _____ 2004 _____ 2003 _____

Délai moyen en jours d'une évaluation : _____

Les moyennes cachent parfois des écarts importants. Pour cette année seulement, veuillez indiquer

- le délai le plus long en jours d'une évaluation à partir de l'ouverture du dossier : _____

- la proportion des évaluations qui nécessitent ce délai : _____

- quelques raisons qui expliquent pourquoi ces évaluations sont si longues :

- le délai le plus court en jours d'une évaluation à partir de l'ouverture du dossier : _____

- la proportion des évaluations qui nécessitent ce délai : _____

- quelques raisons qui expliquent pourquoi ces évaluations sont si courtes :



Délai – Une fois tous les documents reçus

Veillez remplir le tableau ci-dessous en inscrivant le délai moyen d'une évaluation à partir du moment où votre agence a reçu tous les documents requis.

Dans le tableau ci-dessous, veuillez indiquer le délai moyen d'une évaluation par votre agence à partir du moment où tous les documents requis ont été reçus.

2006 _____ 2005 _____ 2004 _____ 2003 _____

Délai moyen en jours d'une évaluation : _____

Les moyennes cachent parfois des écarts importants.
Pour cette année seulement, veuillez indiquer

- le délai le plus long en jours d'une évaluation une fois tous les documents reçus : _____

- la proportion des évaluations qui nécessitent ce délai : _____

- quelques raisons qui expliquent pourquoi ces évaluations sont si longues :

- le délai le plus court en jours d'une évaluation une fois tous les documents reçus : _____

- la proportion des évaluations qui nécessitent ce délai : _____

- quelques raisons qui expliquent pourquoi ces évaluations sont si courtes :

Documents exigés

Veillez fournir une photocopie de l'information (ou un lien à un site Web) sur les documents exigés de votre agence pour l'évaluation des demandes.

Ressources

En 2006, combien de vos évaluations ont été réalisées par votre organisation ou par une autre organisation?

Par votre organisation _____

Par une autre organisation _____

Combien de membres de votre personnel évaluent directement les diplômes ou travaillent avec des agences externes d'évaluation des diplômes?

[Inscrivez un nombre.]

Pourquoi avez-vous recours aux services d'une agence externe d'évaluation?

De toute l'impartition que vous faites, quelle proportion porte sur chacune des activités suivantes?

Authentification des documents _____ %

Traduction des documents _____ %

Détermination des équivalences _____ %

Reconnaissance de l'éducation postsecondaire _____ %

Annexe 3 : Enquête auprès des agences d'évaluation

Présentation du sondage auprès des agences d'évaluation

Deux parties

- Questionnaire à remplir individuellement
- Entrevue téléphonique

Objectifs

L'objectif est de comprendre le fonctionnement d'ensemble des agences. De fait, on en sait encore peu sur le nombre de leurs clients et clientes. La connaissance de plus de détails, comme le degré de scolarité évalué, les pays de provenance de la clientèle et les emplois visés, pourrait permettre de créer des façons plus efficaces de travailler avec certains groupes d'immigrantes et immigrants. Il se peut, par exemple, que chaque agence ne traite que d'un petit nombre de certains types d'évaluations mais que, une fois agrégé entre toutes les agences, le nombre justifie des recherches plus approfondies ou une aide plus soutenue.

L'autre objectif est de renforcer la transférabilité des évaluations partout au Canada. Les données quantitatives et qualitatives demandées dans les pages qui suivent pourraient permettre d'améliorer cet aspect de vos évaluations.

Enfin, cette recherche est exploratoire et il s'agit d'une première version. Nos objectifs sont donc vastes. Les résultats de l'étude pourraient nous inciter à soulever d'autres questions à mesure que nous progresserons.

Questionnaire individuel

- Les agences fourniront les données pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Les données seront intégrées à ce questionnaire.

Entrevues téléphoniques

- Bien que ce volet de la recherche ait d'abord été conçu en complément de la collecte de données, pour fournir le contexte qualitatif dans lequel nous aurions situé les chiffres, il a maintenant été élargi. Les entrevues téléphoniques sont conçues afin de recueillir ces données qualitatives et débiteront bientôt. Quelques suivis d'entrevue auront également lieu pendant les six mois de collecte de données pour résoudre les questions qui se poseront pendant cette dernière.
- L'entrevue, qui sera menée avec un cadre de l'agence d'évaluation, durera 20 minutes et portera sur l'adaptabilité, les similarités, l'harmonisation pancanadienne, les pratiques modèles et l'existence de normes.
- L'entrevue téléphonique précédera des discussions en groupes, puisque les réponses fournies pourraient alimenter le guide qui sera élaboré pour ces discussions.

Enquête auprès des agences

Madame [ou Monsieur] _____,

Objet : Enquête auprès des agences

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et son Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) en partenariat avec l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) ont obtenu des fonds du gouvernement du Canada en vertu du Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers (PRTCE) pour analyser l'évaluation des titres de compétence au Canada. L'analyse a été confiée à Thinklounge Market Research, une firme spécialisée en la matière. L'objectif est d'uniformiser la pratique et la transférabilité des évaluations au Canada. L'enquête est composée de deux aspects.

L'un des aspects consiste à recueillir des données auprès des agences comme la vôtre qui délivrent titres et certificats pour connaître le volume et le type d'évaluations qui se font actuellement au Canada. Le questionnaire qui suit produira des données numériques. Plus précisément, nous vous demandons de bien vouloir communiquer les données sur les demandes d'évaluation qui vous sont présentées du 1er avril 2007 jusqu'au 31 mars 2008.

Nous sommes conscients de ce que la tâche peut présenter différentes difficultés à toutes les agences. Nous comprenons que dans certains cas, vous ne disposerez pas exactement du type de données demandées ou des données pour la période visée. Je vous invite donc à communiquer avec moi à l'adresse courriel bb@thinklounge.ca ou au numéro (416) 945-9557, sur réception de cette lettre, pour que nous puissions discuter des moyens de recueillir les données voulues. Thinklounge est la firme dont le CMEC a retenu les services pour faire cette étude.

Le second volet de l'enquête est une entrevue téléphonique au cours de laquelle je vous poserai quelques questions d'ordre qualitatif sur l'évaluation des titres de compétence au Canada et sur certaines des activités spécifiques de votre agence en la matière. Je procéderai à une entrevue initiale qui durera environ 20 minutes. Il y aura en outre des entrevues de suivi si nécessaire.

Il est bien entendu que toute l'information recueillie est confidentielle et que les rapports seront rédigés de manière à protéger l'anonymat des agences participantes. Des mesures ont été prises par ailleurs pour protéger vos données; notamment, les questionnaires seront détruits quand le rapport final aura été accepté.

Je vous remercie à l'avance.

Le directeur,

Brian Baomal

Thinklounge Market Research



AVANT DE COMMENCER :

Nous nous sommes efforcés de produire un questionnaire clair, qui représente la même tâche pour toutes les agences. Je vous invite à le lire en entier une première fois pour voir quelles données vous sont demandées et ce qu'il faut faire pour les trouver. Si vous avez des questions avant de commencer, n'hésitez pas à appeler Brian Baumal, au (416) 945-9557. Vos questions pourraient intéresser d'autres agences. Nous aimerions leur communiquer vos observations pour que les données recueillies soient de même nature et de grande qualité.

1. Nombre total d'évaluations

En vous reportant à l'année écoulée entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008, indiquez :

- a) le nombre total de dossiers ouverts pour une évaluation : _____
- b) le nombre total d'évaluations rendues ou menées à bien : _____
- c) le nombre de dossiers toujours en cours au 31 mars 2008 : _____
- d) le nombre de dossiers jugés frauduleux : _____

Veillez noter que pour les points b) et c), les chiffres peuvent inclure les dossiers ouverts avant le 1er avril 2007. Ceci est acceptable.

Pour le point c) ci-dessus, veuillez indiquer certaines des raisons de la non-clôture des dossiers à cette date. Par exemple, certains peuvent avoir été ouverts récemment ou des documents sont peut-être manquants. Certaines évaluations prennent plus longtemps pour des raisons spécifiques. Veuillez identifier ces raisons ci-dessous :

Parcourez rapidement tout le questionnaire : Certaines agences font des évaluations sans avoir toute l'information demandée ci-dessous. **PAR EXEMPLE, CERTAINES AGENCES EFFECTUENT DES ÉVALUATIONS EN VUE D'UNE ADMISSION À L'UNIVERSITÉ OU AU COLLÈGE.**

Pour combien de personnes avez-vous effectué ce type d'évaluation? _____

Combien d'évaluations réelles cela représente-t-il? _____

2. Pays de la fréquentation scolaire

a) Dans le tableau ci-dessous, dressez la liste des 10 pays de fréquentation scolaire pour lesquels votre agence effectue le plus d'évaluations en fonction des titres de la cliente ou du client les plus récents.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____

Tous les autres _____

b) Constatez-vous la croissance du nombre de demandes concernant un ou des pays en particulier? Prière d'énumérer ces derniers ci-dessous en indiquant le nombre d'évaluations effectuées pour chacun.

3. Pays des clientes et clients

a) Dans le tableau ci-dessous dressez la liste des 10 pays d'où viennent le plus grand nombre de clientes et clients (à savoir, le pays à partir duquel la clientèle fait une demande). Incluez le Canada s'il figure dans votre liste des 10. Incluez un nombre pour « Tous les autres ».

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____

Tous les autres (Énumérez quelques pays.)

b) Constatez-vous la croissance du nombre de demandes venant de certains pays en particulier? Prière d'énumérer ces pays ci-dessous en indiquant le nombre d'évaluations reçues pour chacun.

c) Veuillez indiquer le lieu de résidence de vos clientes et clients au moment de la présentation de leur demande.

Lieu de résidence _____

Dans votre province ou territoire _____

Hors de votre province ou territoire mais au Canada _____

Hors du Canada _____

4. Champ d'étude — éducation

Dans le tableau ci-dessous, dressez la liste des 10 champs d'études postsecondaires dans lesquels ont étudié le plus grand nombre des clientes et clients pour lesquels vous avez achevé une évaluation – veuillez utiliser le titre ou diplôme le plus récent. Nous souhaitons que les catégories restent très générales. Le tableau suivant présente certaines de catégories qui nous envisageons. N'hésitez pas développer davantage ou à communiquer avec nous pour obtenir des explications.

Domaine d'étude

1. Arts – particulièrement les sciences humaines comme la psychologie, la sociologie, la philosophie, l'anthropologie et les études littéraires.
2. Arts – particulièrement le monde des affaires, comme l'économie ou la comptabilité.
3. Arts – autres.
4. Sciences – particulièrement la chimie, la physique, la biologie, l'écologie, les études environnementales ou les sciences appliquées.
5. Sciences – particulièrement la technologie.
6. Sciences – autres.



Champ d'étude — éducation

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____
Tous les autres (Prière de fournir quelques exemples.)

5. Grades et qualifications

Indiquez le niveau auquel vous avez évalué le titre le plus récent d'une cliente ou d'un client.

- | | |
|--|-------|
| Grades et qualifications | _____ |
| Diplôme d'études secondaires | _____ |
| Diplôme ou certificat d'école technique ou d'école de métier | _____ |
| Diplôme de collège ou grade d'associé | _____ |
| Baccalauréat | _____ |
| Maîtrise | _____ |
| Doctorat | _____ |
| Tous les autres (Dressez la liste.) | _____ |
| | _____ |
| | _____ |
| | _____ |
| | _____ |

6. Clientèle

Combien d'évaluations avez-vous effectuées pour chacune des clientes ou chacun des clients suivants? Vous pouvez indiquer un chiffre ou un pourcentage.

La cliente ou le client est...

- | | |
|--------------------------------|-------|
| Un individu | _____ |
| Un employeur | _____ |
| Un organisme de réglementation | _____ |
| Un établissement de formation | _____ |
| Un collègue | _____ |
| Une université | _____ |

7. Appels

Indiquez le nombre d'appels officiels interjetés par vos clientes et clients du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

8. Temps de traitement – À partir de l'ouverture du dossier

Prière de fournir les renseignements demandés selon la date de l'ouverture d'un dossier à votre agence.

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, combien de temps en moyenne (en jours) a été consacré à une évaluation par votre agence, à partir de l'ouverture du dossier, jusqu'à ce qu'elle soit terminée? _____

Il y a parfois un écart significatif par rapport à la moyenne. En vous reportant à la période ci-dessous, prière de fournir les renseignements suivants.

- Le délai le plus long, en jours, exigé par une évaluation à partir de la date d'ouverture du dossier : _____
- Pourcentage des évaluations ayant exigé ce temps de traitement : _____
- Certaines des raisons expliquant ce temps de traitement : _____

- Caractéristiques communes (p. ex., pays d'origine, type d'éducation, profession), le cas échéant, pouvant contribuer à ce temps de traitement. Veuillez énumérer : _____

- Le délai le plus court, en jours, exigé par une évaluation à partir de la date d'ouverture du dossier : _____
- Pourcentage des évaluations ayant exigé ce temps de traitement : _____
- Certaines des raisons expliquant ce temps de traitement : _____

- Caractéristiques communes (p. ex., pays d'origine, type d'éducation, profession), le cas échéant, pouvant contribuer à ce temps de traitement. Veuillez énumérer : _____



9. Temps de traitement une fois tous les documents reçus

Prière de fournir les renseignements demandés ci-dessous en fonction du temps écoulé à partir du moment où votre agence a reçu tous les documents requis pour l'évaluation.

Indiquez le temps de traitement (en jours) consacré en moyenne à une évaluation par votre agence, à partir du moment où tous les documents requis avaient été reçus, du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. _____

Il y a parfois un écart significatif par rapport à la moyenne. Prière de fournir les renseignements suivants à l'égard des dossiers traités cette année.

• Le délai le plus long, en jours, exigé pour une évaluation à partir de la date où tous les documents sont reçus : _____

• Pourcentage des évaluations ayant exigé ce temps de traitement : _____

• Certaines des raisons expliquant ce temps de traitement : _____

• Caractéristiques communes (p. ex., pays d'origine, type d'éducation, profession), le cas échéant, pouvant contribuer à ce temps de traitement. Veuillez énumérer : _____

• Le délai le plus court, en jours, exigé pour une évaluation à partir de la date où tous les documents sont reçus : _____

• Pourcentage des évaluations ayant exigé ce temps de traitement : _____

• Certaines des raisons expliquant ce temps de traitement : _____

• Caractéristiques communes (p. ex., pays d'origine, type d'éducation, profession), le cas échéant, pouvant contribuer à ce temps de traitement. Veuillez énumérer : _____

Documents exigés

Prière de fournir une photocopie (ou un lien vers un site Web) des renseignements indiquant quels documents les candidates et candidats doivent produire pour une évaluation.

• Parmi ces documents, lesquels présentent des difficultés pour vous? _____

• Combien sont complets? Combien sont incomplets et pourquoi? _____

Entrevue téléphonique

J'aimerais discuter brièvement d'un certain nombre de points avec vous.

1. Parlons de ce que vous offrez à votre clientèle. Pourriez-vous d'abord décrire les « produits » et services que vous offrez actuellement? [Enregistrer.] À votre avis, quels avantages ces produits et services ont-ils pour votre clientèle (c'est-à-dire autant les candidates et candidats que les utilisatrices et utilisateurs finaux tels les organismes de réglementation, les établissements d'enseignement et les employeurs)?
2. À propos des services intangibles fournis à votre clientèle, j'aimerais que vous me disiez quels processus ou quels facteurs ont, selon vous, une incidence positive sur la satisfaction de celle-ci (personnes et organisations) à l'égard de votre agence?
3. Dans quelle mesure votre clientèle est-elle satisfaite de vos services, à votre avis? Ici encore, j'aimerais que vous considériez autant les personnes que les organisations.
4. Que faudrait-il faire, à votre avis, pour améliorer la satisfaction de votre clientèle?

J'aimerais maintenant parler des personnes qui font les évaluations pour votre organisme et des méthodes d'évaluation qui sont appliquées.

5. Quelle formation exigez-vous de vos évaluatrices et évaluateurs? Quel est leur degré d'expérience? Est-il difficile de recruter et de garder des évaluatrices et évaluateurs expérimentés?
6. Quel est le degré d'autonomie de vos évaluatrices et évaluateurs dans la prise de décisions ou l'interprétation des critères?
7. Parlez-moi du processus d'appel. Quel est-il? Combien d'appels sont tranchés de manière satisfaisante?

J'aimerais parler aussi du processus d'évaluation, y compris des documents exigés et des références.

8. Je suppose que vous disposez de références ou d'autres ressources sur lesquelles vous fondez vos évaluations. Quelles sont vos références?
9. Comment avez-vous choisi ces références?
10. À quelle fréquence revoyez-vous ces références?
11. Vos références sont-elles semblables aux autres qui sont en usage au Canada? Avez-vous constaté des contradictions entre les références utilisées au Canada?
12. Quels critères fondent vos recommandations relatives à un titre de compétence particulier? Autrement dit, comment faites-vous pour déterminer l'équivalence entre un titre de compétence étranger et un titre de compétence en usage au Canada? (p. ex., recourez-vous aux critères d'admission, au degré de scolarité, à la durée de la formation ou des cours, à la possibilité d'accéder à un titre supérieur?)
13. Comment faites-vous pour authentifier les documents?
14. Quelles données recueillez-vous au cours de l'évaluation? Sur les candidates et candidats? Comment les conservez-vous? Pouvez-vous les partager?

Parlons un peu des aspects financiers de l'organisation.

15. Combien facturez-vous vos évaluations? Facturez-vous par personne ou par titre de compétence?
16. Parlons aussi du financement. Quelles sont les sources de financement de votre agence? Certaines de ces sources sont-elles destinées à des fins particulières? Sont-elles assorties de certaines restrictions?



Les prochaines questions concernent l'uniformisation des méthodes et les pratiques modèles.

17. Quelles sont, à votre avis, les difficultés d'uniformisation de l'évaluation des titres de compétence au Canada? Que pourrait-on faire pour résoudre ces difficultés?
18. Vos évaluations et vos rapports diffèrent-ils selon que la cliente ou le client est une personne, un organisme de réglementation, un établissement d'enseignement ou un employeur?
19. Nous avons peut-être déjà évoqué ce point, mais pourriez-vous me parler des normes d'assurance de la qualité que vous appliquez?
20. Comment mettez-vous en œuvre vos normes d'assurance de la qualité afin qu'elles soient efficaces?
21. Appliquez-vous des pratiques modèles, c'est-à-dire des pratiques qui, à votre avis, démontrent l'excellence de votre évaluation des titres de compétence?
22. Et enfin, un dernier sujet. Qu'est-ce qui vous préoccupe, quand vous évaluez des titres de compétence? Certaines personnes ont des difficultés particulières avec l'éducation reçue dans certains pays, par exemple. D'autres se préoccupent des ressources disponibles au sein de leur organisation ou de la façon dont les autres agences évaluent les titres de compétence. Quelles sont vos propres préoccupations?
23. En terminant, prévoyez-vous de grands changements ou de grandes initiatives, à l'interne ou à l'externe, au cours de l'année à venir?

Je vous remercie.

Annexe 4 : Cadre d'assurance de la qualité de l'ACSED

I. Cadre d'assurance de la qualité

A. Préambule

L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (l'Alliance) est née de la prise de conscience qu'il faudrait se doter d'un cadre d'assurance de la qualité des services d'évaluation pour promouvoir des évaluations de qualité reconnues dans tout le Canada.

Composée de membres volontaires, l'Alliance est ouverte à tout service public ou privé d'évaluation des diplômes qui obéit aux normes d'assurance de la qualité décrites dans le présent document. Pour devenir membres de l'Alliance, ces services d'évaluation doivent signer une déclaration indiquant leur intention de respecter le présent cadre d'assurance de la qualité et d'en appliquer les critères. L'adhésion à l'Alliance est fondée sur les principes d'autoévaluation et de confiance mutuelle. L'Alliance reconnaît que l'éducation relève de la compétence exclusive des provinces et des territoires du Canada et que les systèmes scolaires varient de l'un à l'autre. Dans tous les cas, les évaluations préparées par les membres de l'Alliance sont données à titre d'information, dans le respect de l'autonomie des établissements postsecondaires et des ordres professionnels en matière d'embauche, d'admission, d'affiliation et de délivrance des permis d'exercer. L'Alliance reconnaît également l'importance de la transférabilité des diplômes d'une instance à l'autre; le cadre qu'elle met de l'avant contient des mécanismes permettant la reconnaissance interprovinciale des évaluations effectuées par les autres membres de l'Alliance.

Dans un contexte plus global, la création de l'Alliance au Canada reflète et renforce les normes internationales de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers énoncées dans la Convention Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne.

L'Alliance a été fondée par l'International Credential Evaluation Service (Colombie-Britannique), l'International Qualifications Assessment Service (Alberta), le Service des équivalences d'études (Québec) et le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Ces services et le CICDI ont

collaboré à la rédaction du cadre d'assurance de la qualité de l'Alliance. Le CICDI remplit un rôle de coordination au sein de l'Alliance, dont il est membre d'office. Afin de pouvoir consulter largement les milieux concernés, l'Alliance a établi des liens avec les membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux professions et métiers qui s'occupent d'évaluation de diplômes ou s'intéressent à ces questions. Le principal

objectif de ce mécanisme de consultation est de fournir à l'Alliance des suggestions et des conseils, de l'aider à promouvoir la transférabilité des évaluations et de faciliter les échanges d'information.

B. Objectifs du Cadre d'assurance de la qualité

Le cadre d'assurance de la qualité donne aux membres de l'Alliance des mécanismes efficaces d'établissement de critères et de normes de qualité. Ces mécanismes définissent également des normes uniformes de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes. L'existence de normes uniformes garantit une évaluation similaire des cas similaires. Chaque décision pourra néanmoins varier en fonction des particularités du système d'éducation de la province ou du territoire en cause.

Le cadre d'assurance de la qualité n'est pas un mécanisme de contrôle. Il ne s'agit pas pour les membres de l'Alliance de surveiller de façon active les autres services membres. L'appartenance à l'Alliance se fait sur une base volontaire et repose sur les principes d'autoévaluation et de confiance mutuelle.

Les principaux bénéficiaires de ce cadre d'assurance de la qualité sont les personnes qui ont à faire évaluer leurs diplômes étrangers et les organismes qui utilisent ces évaluations. Les objectifs fondamentaux du cadre d'assurance de la qualité sont les suivants :

- Donner aux personnes et aux organismes qui ont besoin d'évaluations de diplômes (employeurs, ordres professionnels, services d'immigration, établissements postsecondaires, etc.) la garantie que les membres de l'Alliance obéissent à des normes et à des critères de qualité.
- Garantir à tous les clients des services membres de l'Alliance un traitement juste et équitable.



- Faciliter la transférabilité des évaluations de diplômes et promouvoir la reconnaissance des services de qualité dans tout le Canada.
- Encourager l'application uniforme de normes d'évaluation équitables et crédibles dans tout le Canada.
- Guider les nouveaux services qui s'établissent au Canada.

C. Critères d'adhésion à l'Alliance

L'Alliance est ouverte à tout service public ou privé d'évaluation des diplômes qui satisfait à toutes les exigences suivantes et les respecte en tout temps :

- Le service candidat doit faire partie d'une administration publique provinciale ou territoriale, ou avoir reçu d'une telle administration le mandat d'offrir des services d'évaluation des diplômes étrangers.
- Le service candidat doit viser une clientèle élargie et ne pas se limiter à des personnes faisant une demande d'admission, d'adhésion ou d'immatriculation auprès d'un seul type d'institution, comme une université, un collège ou une association de membres.
- Le service candidat doit produire des évaluations à usages multiples (aux fins d'emploi, par exemple) portant sur une gamme exhaustive de pays d'origine, de disciplines et de niveaux d'instruction (du primaire-secondaire aux études postdoctorales, dans le contexte tant d'études universitaires que de programmes de formation technique et professionnelle).
- Le service candidat doit avoir appliqué les critères ci-dessus pendant au moins un an et avoir effectué un nombre respectable d'évaluations (au moins 250) pendant cette période.
- Le service candidat doit prouver qu'il s'est conformé à tous les critères d'assurance de la qualité en se soumettant au processus d'auto-évaluation.

D. Responsabilités des membres de l'Alliance

Chaque membre de l'Alliance a les responsabilités suivantes :

- Veiller à la qualité de son service et respecter les normes de bonne pratique.
- Informer les membres de l'Alliance de tout changement de situation susceptible de l'empêcher de se conformer à l'un des critères d'appartenance à l'Alliance et indiquer ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation.

- Recommander, passer en revue et appliquer les politiques, normes et critères nécessaires au maintien et au développement du processus d'assurance de la qualité de l'Alliance.
- Assurer le développement, le maintien et la diffusion des politiques et des pratiques de l'Alliance.
- Promouvoir l'Alliance et la faire connaître auprès des partenaires et des organismes situés sur son territoire de compétence.
- Participer aux activités et à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance.
- Examiner les demandes d'adhésion à l'Alliance déposées par de nouveaux services et les guider quant aux exigences définies dans le processus de demande d'adhésion à l'Alliance.

E. Droits des membres de l'Alliance

Les membres de l'Alliance s'engagent à mettre en place des stratégies de communication efficaces, dans le but de garantir que toutes les personnes faisant évaluer leurs diplômes bénéficient des avantages du cadre d'assurance de la qualité. L'affiliation à l'Alliance signalera aux clients potentiels et aux organismes utilisant des évaluations que les services membres obéissent à des critères d'assurance de la qualité et que leurs évaluations seront acceptées par les autres services membres, dans tout le Canada.

Les membres de l'Alliance jouissent des droits exclusifs suivants :

- Utilisation du nom de l'Alliance : Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (l'Alliance)/ Alliance of Credential Evaluation Services of Canada (the Alliance).
- Présence sur le site Web de l'Alliance et dans les brochures et autre matériel publicitaire de l'Alliance.
- Utilisation de la déclaration d'appartenance à l'Alliance ci-dessous. Cette déclaration peut figurer dans les rapports d'évaluation et dans le matériel publicitaire des services membres :

«XXX est membre de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes («l'Alliance»). L'Alliance a été créée afin de garantir à toute personne l'accès à des services fiables et équitables d'évaluation de documents scolaires. Les membres de l'Alliance respectent des principes de bonne pratique conformes aux normes internationales dans ce domaine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Alliance, visitez son site Web (<http://www.canalliance.org/>) ou communiquez avec l'un de ses membres.»

Les membres peuvent se retirer de l'Alliance en lui faisant parvenir un avis d'intention à cet effet. Leur décision prend effet immédiatement et le service doit cesser de faire quelque allusion que ce soit à l'Alliance.

F. Restrictions et obligations

Un service ne peut pas céder son affiliation à l'Alliance à un autre service.

Les membres ne peuvent en aucun cas laisser entendre que cette affiliation à l'Alliance leur confère une forme quelconque d'autorisation, de certificat, de permis ou de reconnaissance juridique.

Ni l'Alliance ni ses membres ne sont responsables des actes des autres membres de l'Alliance. Chaque membre est responsable du maintien de la qualité de ses propres services d'évaluation et de l'application des normes de bonne pratique définies dans le présent document.

Rien dans le présent document ne pourra être interprété comme créant un partenariat ou imposant à l'un quelconque des membres, en vertu d'un quelconque partenariat, des devoirs, obligations ou responsabilités envers les autres membres. Chaque membre garantit les autres membres, leur personnel et leurs agents contre tout dommage ou responsabilité découlant de réclamations, demandes, actions et frais quelconques résultant, directement ou indirectement, des actions ou de la participation à l'Alliance de ce membre, de son personnel ou de ses agents. Cette garantie survivra à la dissolution de l'Alliance.

Chaque membre devra, à ses frais et sans limiter ses obligations au titre du présent document, assurer ses activités aux termes d'une police de responsabilité civile générale d'un montant qui ne sera pas inférieur à 1 000 000 \$ par événement (avec un maximum général annuel, le cas échéant, qui ne sera pas inférieur à 2 000 000 \$) l'assurant contre les dommages corporels, les préjudices personnels et les dommages matériels, y compris toute perte de jouissance en découlant. Cette protection comprendra une responsabilité contractuelle globale et s'étendra aux employées et employés qui y figureront comme assurés supplémentaires. Un programme approprié d'auto-assurance ou de prise en charge

autonome sera considéré comme satisfaisant à l'exigence pour le membre d'être assuré. Une attestation écrite de l'existence d'un programme approprié d'auto-assurance ou de prise en charge autonome aux niveaux indiqués ci-dessus ou à des niveaux supérieurs sera acceptée en lieu et place d'une copie certifiée conforme.

G. Forum consultatif

L'Alliance reconnaît la nécessité d'un mécanisme de consultation, de concertation et d'échange d'information dans le domaine de l'évaluation des diplômes étrangers. C'est pourquoi elle s'appuie sur un forum consultatif composé de membres du Groupe de travail

fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux professions et métiers pour discuter de problématiques propres à l'évaluation des titres étrangers. Les objectifs de ce forum sont notamment, mais sans s'y limiter :

- de fournir des suggestions et des conseils à l'Alliance sur les questions liées à la pratique de l'évaluation des diplômes et aux politiques à suivre dans ce domaine;
- de promouvoir l'équité et l'uniformité des méthodes d'évaluation des diplômes;
- de promouvoir la transférabilité des évaluations entre diverses instances et d'encourager une large reconnaissance des évaluations produites par les membres de l'Alliance;
- de développer des partenariats et la collaboration avec d'autres organismes et associations oeuvrant dans le domaine de l'évaluation des diplômes étrangers au Canada et sur le plan international.

La poursuite de ces objectifs amènera le forum à encourager la mobilité interprovinciale et internationale, à faciliter l'accès aux métiers et professions et à renforcer les échanges concernant les pratiques et les politiques des autorités provinciales et territoriales.

Le forum consultatif est ouvert à tous les membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux professions et métiers que les pratiques et politiques d'évaluation des diplômes étrangers intéressent. L'Alliance coordonnera ses activités de consultation par l'entremise des présidents et présidentes du Groupe de travail.



II. Critères de qualité

A. Principes de bonne pratique

Les membres de l'Alliance doivent se conformer aux normes énoncées dans les «Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers»

B. Autres principes

Outre les normes énoncées dans les «Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers», les membres de l'Alliance doivent satisfaire aux exigences suivantes :

Traduction

La traduction des documents scolaires importants délivrés en langue étrangère doit être confiée à des organismes reconnus ou à des traductrices ou traducteurs agréés.

Résultats de l'évaluation

Toutes les personnes faisant une demande d'évaluation doivent recevoir un certificat ou rapport d'évaluation. Ce doit être un document officiel expliquant les mesures prises pour prévenir les contrefaçons. Il doit contenir un avis général sur la comparabilité de chaque diplôme évalué. Le résultat de l'évaluation doit indiquer clairement la raison pour laquelle l'évaluation a été effectuée (aux fins d'emploi, aux fins d'admission dans un établissement, etc.). Les clients doivent avoir accès, sur demande, aux raisons et aux fondements justifiant le résultat de l'évaluation.

C. Critères opérationnels

Ouvrages de référence et centre de documentation

Le service doit avoir un centre de documentation contenant une collection très complète d'ouvrages et autres matériels de référence (publiés ou non), comme des publications historiques et actuelles sur les systèmes d'enseignement de nombreux pays. Les activités de recherche doivent être continues, afin que le service puisse obtenir tous les renseignements voulus pour évaluer des diplômes précis et comprendre divers systèmes d'éducation étrangers. Le service doit disposer

d'une capacité de recherche qui lui permettra d'obtenir par divers moyens (courrier, courriel, télécopieur, bases de données informatiques et autres sources électroniques) les renseignements dont il a besoin sur les documents qui lui sont soumis.

Gestion des dossiers

Le système de gestion des dossiers doit permettre un accès facile aux renseignements recherchés tout en protégeant la confidentialité des données. Les services doivent avoir une politique claire en matière de protection de la vie privée et de confidentialité des dossiers de leurs clients. Aucun renseignement confidentiel sur un client ne pourra être communiqué à une tierce partie sans le consentement explicite de la personne visée. Les procédures de gestion des dossiers doivent garantir la sécurité et la protection des dossiers des clients, et notamment des originaux contenus dans ces dossiers.

L'archivage des décisions résultant des évaluations doit être conçu de façon à permettre un repérage organisé et systématique des décisions précédentes. Le service doit conserver les renseignements relatifs à la demande du client pendant une période minimum de cinq (5) ans.

Dotation en personnel

Le service doit pouvoir avoir recours à des personnes ayant reçu une formation adéquate et capables de produire des évaluations équitables et de qualité uniforme. Ces personnes doivent avoir un baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent et pouvoir prouver qu'elles ont reçu une formation en évaluation de diplômes d'études. Au moins une de ces personnes doit avoir un minimum d'une année supervisée d'expérience pratique de l'évaluation des diplômes étrangers, à tous les niveaux d'études. Cette expérience doit être récente et se rapporter aux services offerts.

Les personnes chargées des évaluations doivent se tenir à jour en prenant part à des activités de formation, en consultant leurs collègues et en effectuant des recherches. Le service doit leur donner la possibilité de se perfectionner, en assistant par exemple à des conférences et à des ateliers.

III. Demandes d'adhésion à l'Alliance

A. Survol du processus d'adhésion

Nous présentons ici, à l'intention des services intéressés, un survol de la démarche à suivre pour demander à appartenir à l'Alliance. Les services intéressés peuvent déposer une demande dûment remplie à l'Alliance en l'adressant aux bureaux du CICDI. On peut également se procurer un formulaire d'adhésion (le questionnaire d'auto-évaluation) sur le site Web de l'Alliance (<http://www.canalliance.org/>). Le processus d'adhésion comporte les étapes suivantes :

Préparation du questionnaire d'auto-évaluation

Les services désirant adhérer à l'Alliance doivent prouver qu'ils satisfont aux critères d'assurance de la qualité en remplissant le questionnaire d'auto-évaluation, qu'ils remettent aux membres de l'Alliance, pour examen, accompagné des documents d'appui requis.

Délai d'examen de la demande

L'Alliance accusera réception du questionnaire d'auto-évaluation du candidat dans le mois suivant son dépôt. Ordinairement, l'Alliance effectuera l'examen du dossier dans les six mois suivant son dépôt. Dans l'éventualité de retards importants, l'Alliance informera les candidats de la raison de ces retards et de la date approximative à laquelle l'examen sera terminé.

Examen de la demande

L'examen de la demande ne commencera que lorsque toute la documentation demandée aura été reçue. Les membres de l'Alliance examineront le questionnaire d'auto-évaluation et les documents d'appui pour en vérifier la conformité avec les critères d'assurance de la qualité.

Annnonce des résultats

L'Alliance notifiera le candidat par écrit des résultats de l'examen. Les candidats seront acceptés dans l'Alliance si leur demande et les documents d'appui satisfont aux critères d'assurance de la qualité. L'Alliance informera le candidat de toute incompatibilité et lui suggérera si possible des mesures correctives.

Durée et renouvellement de l'adhésion

La durée de l'adhésion à l'Alliance est d'un an. Le renouvellement de l'adhésion se fera selon un processus de revue annuelle. Cette revue prendra la forme d'une « déclaration de renouvellement » signée par le service membre, dans laquelle il signale, le cas échéant, les changements apportés au service et où il signifie qu'il continue à satisfaire aux exigences d'adhésion.

B. Questionnaire d'auto-évaluation

Les candidats doivent remplir le questionnaire d'auto-évaluation I et le soumettre en quatre (4) exemplaires, ainsi que tout document d'appui requis, à l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes, à l'attention du CICDI.



Annexe 5 : Personnes présentes au Forum des parties intéressées

Roger Hur – International Credential Evaluation Service

Raili McIvor – International Credential Evaluation Service

Irena Blodgett – International Qualifications Assessment Service

Chris McInnis – Academic Credentials Assessment Service, Manitoba / Service d'évaluation des diplômes du Manitoba

Shannon MacKay – Academic Credentials Assessment Service, Manitoba / Service d'évaluation des diplômes du Manitoba

Timothy Owen – World Education Services – Canada

Sebastian Rojas – World Education Services – Canada

Sue Le-Ba – World Education Services – Canada

Choghik Kirakosian – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Christiane Syms – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Michel Bédard – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Phil Belanger – Council of Atlantic Ministers of Education and Training / Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation

Deniz Akmaner – Council of Atlantic Ministers of Education and Training / Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation

Charles Ayles – Council of Atlantic Ministers of Education and Training / Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation

Wendy Loat – University of Toronto

Sherron Hibbitt – International Credential Assessment Service of Canada / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Sean Sweeney – International Credential Assessment Service of Canada / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Deborah Wolfe – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Doris Yee – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Ramanjit Rudra – Canadian Tourism Human Resources Council, Ottawa / Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa

Patty Brady – Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Silvano Tocchi – Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Yves Beaudin – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Keith Johnson – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Noelline Ip Yam – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Gail Larose – Facilitator / Facilitatrice

Nadia Papaineau-Couture – Research assistant / Adjointe à la recherche

Brian Baumal – Contracted researcher / Chercheur

Aurelia Tokaci – Settlement and Integration Services Organization, Hamilton, Ontario/Organisme pour les Services d'Intégration et d'Adaptation, Hamilton (Ontario)

Adrian Pritchard – Director of Professions and Occupations, Employment, Immigration and Industry Alberta

Bill McKnight – Joint Apprenticeship Council, Ontario

Carmen Pallett – University of Alberta

Charles Mayenga – Canadian Nurses Association, Ottawa / Association des infirmières et infirmiers du Canada, Ottawa

Christine Neilson – Canadian Society for Medical Laboratory Science, Hamilton, Ontario / Société canadienne de science de laboratoire médical, Hamilton (Ontario)

Cynthia Johansen – British Columbia College of Nurses

David Leyton-Brown – York University (Calumet College), Toronto

Eileen Kelly-Freake – Association for New Canadians – Newfoundland and Labrador

Elizabeth McIsaac – Toronto Region Immigrant Employment Council

Emilie Coyle – Edmonton Mennonite Centre for Newcomers (EMCN), Alberta

Eric Hueglin – Joint Apprenticeship Council, Ontario

Fern Hubbard – College of Dietitians of British Columbia

Jean-François Thuot – Conseil interprofessionnel du Québec

Joseph Arseneault – Department of Education, New Brunswick / Ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

Joy van Kleef – Canadian Institute for Recognizing Learning / Institut canadien de reconnaissance de l'apprentissage

Judy McKnight – Joint Apprenticeship Council

Karl Flecker – Canadian Labour Congress / Congrès du travail du Canada

Kerridwen Harvey – Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

Lauren Waples – Red River College, Manitoba

Liz Hong-Farrell – Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

Mark J. Tokarik – Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta

Michelle Thomason – Skills & Learning Branch, Department of Education, Nova Scotia

Monika Feist – Success Skills Manitoba

Nuzhat Jafri – Global Experience Ontario / Expérience Globale Ontario

Paul Clipsham – Canadian Manufacturers and Exporters Association (Ontario)/Manufacturiers et Exportateurs du Canada (Ontario)

Pauline Roy – Landal Inc., New Brunswick

Phil Schalm – Ryerson University

Rifky Rosensweig – International Professionals Initiative University of Toronto

Robin Ormsby – Qualifications Evaluation Council of Ontario / Conseil Ontarien d'Évaluation des Qualifications

Rod Adachi – Alberta College of Social Workers

Sandra Saric – Information and Communications Technology Council / Conseil des technologies de l'information et des communications

Shelley Guilfoyle – The Alliance of Sector Councils, Ottawa / Alliance des conseils sectoriels, Ottawa

Sylvain Croteau – Direction de la formation et de la titularisation et du personnel scolaire, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Tabasom Eftekari – Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators, Toronto / Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, Toronto

Terry Miosi – Postsecondary Education Quality Assessment Board, Toronto / Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire, Toronto

Wayne Oake – Health Force Ontario / Professions Santé Ontario



Annexe 6: Personnes présentes à l'Atelier pancanadien pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes

Jacques Granadino – Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia

Louise Pincent Parsens – Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador

Tina C. Obrigewitsch – Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan

Claudia Shymko – Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba

Joan McKinley – Association of Professional Engineers and Geoscientists of Manitoba

Moody Farag – Professional Engineers Ontario

Doris Yee – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Deborah Wolfe – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Shannon MacKay – Academic Credentials Assessment Service, Manitoba / Service d'évaluation des diplômes du Manitoba

Leah Farrow – International Credential Evaluation Service

Raili McIvor – International Credential Evaluation Service

Michael Rohaly – International Credential Evaluation Service

Tracey Torrance – International Credential Evaluation Service

Tim Owen – World Education Services

Hasmik Sargsyan – World Education Services

Caroline Ausukuya – World Education Services

Phil Belanger – Council of Atlantic Ministers of Education and Training / Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation

Deniz Akmaner – Council of Atlantic Ministers of Education and Training / Conseil Atlantique des Ministres de l'Éducation et de la Formation

Kathleen Morrow – International Qualifications Assessment Service

Jeff Stull – International Qualifications Assessment Service

Irena Blodgett – International Qualifications Assessment Service

Sandra Zarate – International Qualifications Assessment Service

Darlene Fisher – International Qualifications Assessment Service

Suzanne Smith – International Qualifications Assessment Service

Colette Shannon – International Qualifications Assessment Service

Qiuling Wu – International Qualifications Assessment Service

Grace Waszkiewicz – International Qualifications Assessment Service

Magdalena Stanislawska – International Qualifications Assessment Service

Audra Jefremovas – Comparative Education Service

Lucien Audet – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Michel Bedard – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Denis Cogger – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Amelie Drewitt – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Alain Jacques – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Gregory Jean-Louis – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Claire Jeffrey – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Choghik Kirakosian – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Richard Lecours – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Lorraine Letourneau – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Luc Milette – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Claude Viau – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Phil Mondor – Canadian Tourism Human Resources Council, Ottawa / Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa

Jennifer MacDonald – Canadian Tourism Human Resources Council, Ottawa / Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa

Sherron Hibbitt – International Credential Assessment Service of Canada / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Sarah Ledwidge – International Credential Assessment Service of Canada / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Beverly J. Maxwell – BC College of Teachers

John R. Murphy – BC College of Teachers

Becky Chamula – Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators, Toronto / Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, Toronto

Barb Gawlik – Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators, Toronto / Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, Toronto

Robin Ormsby – Qualifications Evaluation Council of Ontario / Conseil Ontarien d'Évaluation des Qualifications

Conrad Malilay – Association of British Columbia Forest Professionals

Louise Chétrit – Ordre des ingénieurs du Québec

Joseph Arsenault – Department of Education, New Brunswick / Ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

Andrea White-Markham – Michener Institute of Applied Health Sciences

Sam DiGiandomenico – Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists / Conseil canadien des techniciens et technologues

Ron Green – GBM Services Ltd (Provider of evaluations to CCTT and its constituent provincial members)

Perry Nelson – Association of Science and Engineering Technology Professionals of Alberta

Leslie James – George Brown College

Michael Salvatori – Ontario College of Teachers / Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Solomon Asantey – Fanshawe College

Michelle Thomason – Skills & Learning Branch, Department of Education, Nova Scotia

Patty Brady – Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Yves Beaudin – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Eric Schwartz – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Noelline Ip Yam – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Keith Johnson – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Gail Larose – Facilitator / Facilitatrice



Annexe 7 : Membres du groupe de travail sur l'évaluation

Sherron Hibbitt – International Credential Assessment Service / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Sean Sweeney – International Credential Assessment Service / Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux

Deborah Wolfe – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Doris Yee – Engineers Canada / Ingénieurs Canada

Phil Belanger – International Credential and Competency Assessment and Recognition Service / Agence d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers

Deniz Akmaner – International Credential and Competency Assessment and Recognition Service / Agence d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers

Shannon MacKay – Academic Credentials Assessment Service / Service d'évaluation des diplômes du Manitoba

Chris MacInnis – Academic Credentials Assessment Service / Service d'évaluation des diplômes du Manitoba

Jeff Stull – International Qualifications Assessment Service

Irena Blodgett – International Qualifications Assessment Service

Phil Mondor – Canadian Tourism Human Resource Council / Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa

Audra Jefremovas – Comparative Education Service

Merike Rimmel – Comparative Education Service

Roger Hur – International Credential Evaluation Service

Michael Rohaly – International Credential Evaluation Service

Tim Owen – World Education Services, Canada

Choghik Kirakosian – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Christiane Syms – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Michel Bédard – Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec

Yves E. Beaudin – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Eric Schwartz – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Noelline Ip Yam – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Keith Johnson – Canadian Information Centre for International Credentials / Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Patty Brady – Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Irma Bala – Human Resources and Skills Development Canada / Ressources humaines et Développement des compétences Canada



